



**Le travailleur
immigrant**
un rival ou un allié?

DOSSIERS
«VIE OUVRIÈRE»

no 122

DOSSIERS "VIE OUVRIÈRE"

AU SERVICE DES MILITANTS CHRÉTIENS DU MONDE OUVRIER

Comité de la rédaction

Denise Gauthier, Robert Guimond, Raymond Levac

Lorenzo Lortie, Guy Ménard, Jules Paradis

Collaboration: Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.)

Mouvement des Travailleurs Chrétiens (M.T.C.)

Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (C.P.M.O.)

Paul-Émile Charland, rédacteur en chef

Lucie Lebœuf, assistante à la rédaction et à la promotion

Secrétariat: Édith Georges

Abonnement: \$8.00 pour un an

Adresse: 1201, rue Visitation, Montréal, Canada, H2L 3B5

Téléphone: (514) 524-3561

Courrier de deuxième classe — Enregistrement no 0220

ISSN 0384-1146

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec

Indexée dans le Répertoire analytique d'articles de revue du Québec (RADAR)

Imprimerie Notre-Dame, Richelieu, Qué.

sommaire

Février 1978 — Vol. XXVIII, No 122

ÉDITORIAL

- Les travailleurs immigrants *Paul-Émile Charland* 66

DOSSIER

- Un chanceux, un rival ou un allié? *Louise Drolet* 67
- Que pensez-vous des immigrants? (sondage) *Claude Hardy* 72
- Des Portugais chez-nous: qui sont-ils? *Lucie Leboeuf* 74
- Les problèmes de l'immigrant haïtien
Un travailleur social haïtien 81
- Une Chilienne en exil *Eliana* 87
- Les immigrants et le travail domestique *Mathilde Marchand* 92
- L'union des travailleurs immigrants au Québec
Diégo Bronzati 96
- Les Centres de formation des immigrants (C.O.F.I.)
Cécile Filion 99
- Les C.O.F.I., vus par une ancienne étudiante
Célia Lillo-Gervais 103
- L'évolution récente de la politique d'immigration au Canada
Dominique Boisvert 106
- La loi C-24: une menace pour les immigrants et les citoyens
Déclaration commune 115
- Une stratégie d'exploitation des travailleurs à l'échelle mondiale
Paul Bélanger 121

Présentation

Les travailleurs immigrants

Après avoir ouvert toutes grandes leurs portes aux travailleurs étrangers, les pays industrialisés sont en train de se doter de mesures excessivement restrictives. À la suite de la France, de la Suisse, de la Hollande et de nombreux autres pays, le Canada vient de rendre officielle une nouvelle loi sur l'immigration, la loi C-24. Plusieurs organismes, parmi lesquels les Églises canadiennes, ont vivement critiqué cette loi et nous invitent maintenant à surveiller de près son application pour détecter les situations d'injustice qu'elle pourrait engendrer.

Plus que tout autre, le monde ouvrier est conscient que l'immigration est étroitement liée à la situation du travail, et que l'immigrant est avant tout un travailleur. Est-il pour lui un rival qui vient lui "voler" ses emplois, comme on prétend lui faire croire, ou s'il peut devenir un allié dans la lutte pour un changement de société? Il est, dans tous les cas, une occasion de nous faire prendre conscience que la condition du monde ouvrier est la même à travers le monde: une population que l'on utilise selon les besoins du marché.

Le dossier que nous présentons sur les travailleurs immigrants voudrait aider à expliciter cette prise de conscience et à développer la solidarité entre les travailleurs d'ici et leurs frères immigrants. Les témoignages recueillis, ainsi que les analyses nationales et internationales que nous avons demandées, viennent illustrer le mécanisme d'exploitation auquel sont soumis les travailleurs à travers le monde.

Mais pour que cette prise de conscience devienne une solidarité agissante, il faudrait que les travailleurs syndiqués s'ouvrent davantage aux problèmes des travailleurs immigrants. Comme le disait récemment le ministre à l'immigration au gouvernement du Québec, M. Jacques Couture: Si le comportement des Québécois ne change pas pour la peine, on travaille à vide¹.

Paul-Émile CHARLAND

¹ Québec-Monde (Ministère de l'Immigration du Québec), novembre 1977.

Le travailleur immigrant: Un chanceux? Un rival? Un allié?

Louise DROLET
*travailleuse sociale**

Au pays de l'or

Un immigrant arrive à Dorval; s'appêtant à monter dans un taxi, il aperçoit un billet de \$10. et passe outre. Le chauffeur de taxi lui lance: "Eh! pourquoi ne le ramasses-tu pas"? — "Bah! fit l'autre, je n'ai pas de pelle avec moi. Je commencerai demain à les ramasser".

Sûrement vous aviez déjà entendu cette blague... La publicité gouvernementale, les agences de voyage, certains parents ou amis qui ont peut-être enjolivé leur propre situation, ont fait accroire à l'arrivant qu'ici l'argent se ramasse à la pelle. Plusieurs travailleurs immigrants imaginaient, il y a quelques années, arriver en Eldorado. Malheureusement la situation économique au pays s'est beaucoup détériorée ces derniers mois: nous assistons chaque jour à la fermeture d'usines et de manufactures.

L'immigrant: un "privilégié"?

Il faut bien s'avouer que le Canada, comme les autres pays d'immigration, accepte des travailleurs immigrants parce qu'il y trouve son compte. C'est parce qu'il a été "sélectionné", "accepté" par les officiers d'immigration, que l'immigrant peut quitter son pays où sévit souvent un chômage chronique et/ou la terreur politique. Cela est tellement

DOCUMENTATION

Une question de point de vue: Vidéo d'une vingtaine de minutes sur le sujet, disponible au service de l'audio-visuel du CSSMM. (849-3716).

* L'auteur travaille au Service migrants-immigrants du CSSMM.

vrai qu'au regard de la loi canadienne, l'immigration demeure un privilège que le Canada accorde à qui bon lui semble.

AU-DELÀ DES CLICHÉS

On quitte rarement son pays par plaisir. Deux grandes raisons poussent les gens à émigrer:

- les raisons économique et/ou
- politiques

Ces dernières années l'immigration nous est venue surtout des Antilles et de l'Amérique latine. Et comme par hasard on a assisté ces dernières années à une escalade des dictatures militaires en Amérique latine.

Comme par hasard aussi, l'INCO s'apprête à faire plus de 3,000 mises à pied en Ontario pour intensifier sa production au Chili.

Que vit le travailleur immigrant dans tout cela?

Dans son nouveau pays, un ensemble de facteurs font que celui-ci se trouve à la merci de la loi de l'Immigration et des employeurs: il est isolé, parfois endetté et ne connaît pas le nouveau milieu. Il se sent responsable des membres de sa famille qui sont encore dans sa terre natale; il a de grandes obligations. Il ne peut faire marche arrière. Nos lois ne lui sont pas familières; il ignore ses droits et les différents formulaires à remplir le rebutent, à cause de sa connaissance imparfaite, la plupart du temps, du français ou de l'anglais. Il se sent étranger; il est insécure. Et comme conséquence, il est préparé à se laisser exploiter, à agir parfois de façon anti-syndicale, malgré lui.

QUELQUES EXEMPLES

1 — Lucie est immigrante reçue; mère de famille, elle est au pays depuis 5 ans.

- Quelles sortes d'emplois avez-vous occupés depuis votre arrivée?
- J'ai travaillé dans une manufacture de bas. Après, j'ai fait l'entretien chez Simpsons, le soir. C'était plus payant, mais je trouvais cela très dur. J'ai laissé cet emploi pour travailler au Ritz Carlton. Après 1 an, on m'a mise à pied. Je payais une cotisa-

tion syndicale, mais je ne savais pas ce que ça voulait dire. Peut-être aurais-je pu faire des représentations, être aidée, mais j'ignorais mes droits.

Après j'ai trouvé successivement de l'emploi dans 2 manufactures. Pendant une période, j'ai dû travailler 16-17 heures par jour pour faire vivre ma famille. J'occupais 2 emplois. Maintenant, deux de mes garçons (17 et 19 ans) ont commencé à travailler. Je fais l'entretien d'édifices le soir. Ça m'arrange; le jour je m'occupe de la maison et je garde ma petite-fille.

Depuis 5 ans au pays, cette mère de famille a changé 7 fois d'emploi. Et ce n'est pas à cause de son incompétence. Beaucoup d'employeurs exigent l'expérience canadienne. Comment voulez-vous qu'une personne nouvellement arrivée au pays puisse trouver du travail selon ses compétences et ses expériences antérieures.

Ce n'est qu'après 3 ans de vie ici que Lucie a appris, par une compatriote ce qu'était l'assurance-chômage et qu'elle y avait droit. Imaginez tout le stress et les privations que cette famille a endurés, entre les emplois!

Les secteurs d'emplois d'abord accessibles aux travailleurs immigrants sont l'hôtellerie, les manufactures et l'entretien des immeubles ou des maisons privées. Là on trouve la très grande majorité des immigrants et de tous les groupes ethniques.

2 — Marie est immigrante; au pays depuis 2 ans et demi, elle est parrainée et chef de famille.

Actuellement, Marie travaille 3 à 4 jours par semaine, selon la demande du manufacturier. Parce que parrainée, elle n'a pas droit à l'aide sociale, à moins de demander un bris de parrainage. Ce qui est très long et difficile à obtenir.

Si elle est malade ou que ses enfants le sont, qu'arrive-t-il? Évidemment, si elle ne travaille pas, elle n'a pas de revenu. Pourtant, elle doit nourrir 4 enfants. Comme elle dit: "Je suis venue ici de mon propre courage". Il en faut pour élever 4 enfants avec un revenu net d'environ \$85. par semaine. A-t-elle le choix?

On peut lui dire: "Vous êtes parrainée, demandez de l'aide." C'est une solution. Mais on oublie trop facilement les conflits familiaux qui

surviennent à cause des obligations et des difficultés financières de celui qui a parrainé. Et qui aime dépendre des autres, même s'il est parrainé? Comme Marie dit: "J'ai souffert; ce qui me préoccupe le plus c'est que nous soyons tous en bonne santé". Avec le coût des médicaments (grippe), du chauffage et les jours chômés, un complément au budget serait nécessaire, ces mois-ci. Mais l'aide sociale ne peut être accordée à une personne parrainée?

3 — Pierre a demandé le statut de réfugié politique. Il est au pays depuis bientôt 2 ans.

— Bonjour! Que fais-tu de bon?

— Je ne travaille plus depuis une semaine. On m'a mis à pied.

— Tu sais que tu as droit à l'assurance-chômage?

— Oui, mais je préfère attendre encore avant de la demander. J'ai peur que ça entre dans mon dossier à l'Immigration et que ça me nuise par la suite. Je vais chercher autre chose.

Heureusement pour lui, il a trouvé un autre emploi, le lendemain de notre rencontre. Seulement, où il est, il n'a pas d'horaire "officiel". Il travaille quand il y a de l'ouvrage, le matin, le soir, la nuit.

— Mais te fais-tu payer le temps supplémentaire?

— Ce n'est pas ce qui importe. Pour moi, le plus important, c'est d'acquérir l'expérience canadienne, en travaillant pour un employeur d'ici, avec les techniques d'ici.

Pierre doit être disponible en tout temps et il ne reçoit aucune compensation.

4 — Joseph travaille comme préposé à l'entretien dans un hôpital. Dans son pays, il était fonctionnaire (comptabilité) pour le ministère des Travaux Publics.

"Je travaille dans un hôpital anglais. Avec moi il y a des Grecs"; en fait, ils sont la majorité. Il y a aussi des "Latino-Américains", des "Polonais" et des "Québécois". On comprend tous l'anglais, mais on le parle peu ou mal. Alors, la communication est bien difficile. Les gens de même origine ethnique prennent leurs repas en-

semble. Puis, ça finit là; on ne discute pas des conditions de travail entre nous. Il n'y a pas de syndicat. Beaucoup d'entre nous préfèrent travailler de 8-4 heures à l'hôpital et avoir un 2e emploi après quatre heures plutôt que d'essayer d'améliorer les conditions de travail ici.

Des solutions?

Il n'y a pas de solutions magiques. Il faut avant tout mesurer les enjeux de telles situations: méfiance, racisme, réactions de repliement, sont des réalités encore présentes chez nous.

Ces sentiments sont-ils entretenus volontairement? Je ne le sais; mais un tel climat favorise toujours le plus fort, qu'il soit patron ou État.

Il faut aller au-delà des faits bruts pour reconnaître que les travailleurs immigrants et québécois vivent des situations semblables, souvent pénibles. Il faut prendre conscience de notre solidarité.

NOTES EXPLICATIVES

La condition essentielle pour accepter un immigrant est qu'il puisse s'établir avec succès au pays grâce à ses propres efforts ou avec l'aide d'autrui. Le requérant est considéré comme:

- *indépendant*: s'il peut subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille immédiate;
- *parrainé*: s'il est complètement à la charge d'un citoyen canadien ou d'un immigrant reçu, il se trouve à être parrainé;
- *désigné*: s'il est partiellement dans l'un ou l'autre cas, il est désigné.

Depuis 1974, des dispositions nouvelles obligent toute personne non parrainée qui veut entrer sur le marché du travail à prouver qu'elle répond à un besoin du marché du travail canadien.

Les preuves sont:

- une offre d'emploi assurée d'un employeur canadien (emploi réservé);
- ou exercer une profession où il existe une demande constante dans une région donnée (profession désignée);
- et avoir obtenu un point pour la demande dans la profession.

Référence: L'immigration au Québec. Bulletin statistique, vol. 4 (1976).

Que pensez-vous des immigrants ?

Claude HARDY, J.O.C.

À une quarantaine de jeunes travailleurs, par petits groupes, j'ai posé la question, simple et directe: "Que pensez-vous des immigrants?" Il s'agissait d'aller chercher des réactions et des attitudes, dans un contexte spontané, face aux immigrants.

Ils ont le droit de vivre

Spontanément, tous disaient d'abord: "C'est du monde comme nous autres." "Je ne leur en veux pas." "Ils ont le droit de vivre eux aussi." L'attitude de fond est une attitude d'accueil et de respect: pas de "maudits immigrants" ou de racisme ouvertement affirmé.

Le problème économique

Pour des jeunes travailleurs déjà touchés par le chômage, des "slack", ou des petits salaires, le problème de l'emploi remontait vite en surface: "Ils viennent ici pour travailler mais c'est plein de chômeurs au Québec". "Y a pas d'ouvrage ici et ils viennent chercher des jobs". Le "vol des jobs" a été mentionné par plusieurs. D'autres ont parlé de "compétition malheureuse": Eux ils viennent dans notre pays pour vivre et travailler, nous qui sommes chez nous, on veut aussi travailler et garder nos jobs: on nous monte les uns contre les autres, et c'est injuste. Certains ont dit aussi: "Des gens de chez nous, par ces multi-nationales, vont aussi dans leur pays et leur volent leur argent".

Des exemples d'exploitation sur le dos des immigrants ont été racontés: Des boss abusent d'eux, de leur situation d'émigrés. On les paie mal, ou on leur impose des conditions de travail difficiles.

Quelques-uns avaient eu l'expérience de vivre des conflits de travail en solidarité avec les émigrés. Des ces situations, les différences tombent plus facilement: "On a été combatif ensemble. C'est en étant solidaires qu'on va s'en sortir, pas en se divisant entre peuple."

Une dernière remarque dite par plusieurs: "Les réfugiés politiques, c'est pas pareil. Eux, c'est clair qu'ils ne viennent pas nous exploiter". Ainsi on pensait aux haïtiens, aux chiliens, aux cambodgiens. Les situations politiques de ces pays sont davantage connues, donc on comprend davantage.

La question nationale

Un reproche souvent exprimé sur les émigrés, c'est de voir qu'ils n'apprennent pas le français. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on voit les émigrés venir grossir le rang de la minorité anglophone. "Ils parlent l'anglais". "Ils ne veulent pas apprendre notre langue." Plusieurs acceptent difficilement que ces gens qui viennent chez nous demeurent des étrangers et que, peut-être malgré eux, se retrouvent avec ceux qui nient aux québécois le droit de s'autodéterminer.

Le Québec vit son plus haut taux de chômage depuis la crise. Comme toujours, ce sont les travailleurs qui en paient la note. Il y a aussi une conscience nationale qui se développe et qui veut s'affirmer. Tenant compte de ces deux éléments, c'est aux travailleurs qu'on demande de se tasser, de faire de la place, de partager. On s'organise même pour les diviser, sur le problème de l'emploi et de la langue. Les "gros" restent à l'abri de tout ça, ou peuvent parler d'enrichissement culturel. L'on peut comprendre que des travailleurs qui vivent durement la crise économique et politique actuelle échappent parfois des cris qui frôlent le racisme. Mais comme toujours, c'est souvent les plus mal pris qui acceptent de partager. Les travailleurs n'ont pas de leçon d'hospitalité à recevoir des autres. Ils savent faire de la place et vivre en solidarité avec des travailleurs d'autres pays.

Note de la rédaction — Ce témoignage reflète-t-il l'ensemble des québécois? Les préjugés seraient-ils une histoire du passé? S'il faut reconnaître qu'il est minoritaire, il est porteur d'espoir: il vient de jeunes travailleurs que les luttes ont conduits sur les voies de la solidarité.

Des Portugais chez nous, qui sont-ils ?

Lucie LEBOEUF

Dans un rapport rédigé en 1976, par le Centre Portugais de Référence et de Promotion Sociale (C.P.R.P.S.), les rédacteurs parlent du "groupe d'immigrants portugais". On ne peut réellement parler de communauté, affirment-ils, car les liens communautaires ne nous apparaissent pas encore assez suffisants et forts. Les portugais se méfient des projets collectifs, communautaires. Cinquante années de dictature sous Salazar, ne s'effacent pas d'un trait. Alors qui sont-ils ces travailleurs et travailleuses d'origine portugaise venus vivre chez nous?

Leur pays d'origine

60% de ces travailleurs viennent des Açores, îles surpeuplées de la côte Atlantique et qui servent de base militaire aux U.S.A. Coin de pays d'une extrême pauvreté, avec un fort taux d'analphabétisme, car l'école n'était pas obligatoire jusqu'en 1950; puis le niveau primaire d'instruction gratuite s'arrêtait en 4^e année jusqu'en 1960.

Ce qui fait que la scolarité moyenne chez les portugais à Montréal est une 4^e année et se traduit, surtout chez les femmes, par un analphabétisme fonctionnel.

Les immigrants venant du Portugal continental, sont sensiblement de même origine: venant beaucoup des zones rurales, ouvriers non spécialisés, petits agriculteurs (agriculture de subsistance); un réseau de vie

Note: Nous remercions le Centre Portugais de Référence et de Promotion Sociale de nous avoir donné accès à leur document: "*Le groupe portugais à Montréal. La situation sociologique, la problématique, les lignes d'intervention..*" C'est à cette source que s'alimente très largement l'article qui suit. Toutefois, la rédaction de la revue garde l'entière responsabilité de la rédaction de l'article qui suit.

très simple organisé autour du clocher du village. Les bureaux et les services se trouvent à la "vila" (siège du comté) et sont facilement identifiables. Aller à l'hôpital ou voyager en ville, c'est un événement. Des biens de consommation tels que autos, radios, t.v., des outils d'informations (journaux) sont rares.

50 ans de fascisme

Le Portugal sort à peine de cinquante années de régime dictatorial où la population paysanne était maintenue dans une résignation forcée. Le fascisme au Portugal, disait Manuel Ferrajota, du Mouvement Démocratique Portugais, à Richard Quézel, dans un interview pour la revue *Chatelaine*¹, c'était d'abord la crainte de s'exprimer, de donner son opinion non seulement devant les étrangers, mais aussi devant les membres de sa propre famille... c'était la police secrète, la PITE qui bénéficiait du travail de milliers d'informateurs prêts à dénoncer leurs voisins pour deux ou trois dollars... Fallait survivre, quoi! c'était la méfiance, l'interdiction de se réunir, des copains qui disparaissaient du jour au lendemain, la révérence à faire devant un analphabète bourgeois, un militaire... c'était la négation du droit à l'éducation: "*Le peuple, disait Salazar, n'a pas besoin d'apprendre, il a besoin de suivre*"... Le fascisme c'était la part du lion réservée à la religion dans les programmes scolaires: des 932 immigrants arrivés au Québec en 1972, 700 comptaient quatre années d'études ou moins et les quelques universitaires étaient des religieux versés dans saint Thomas-d'Aquin! Le fascisme c'est un peuple condamné à penser football, à penser fado"².

Aussi ne faut-il pas se surprendre de rencontrer chez les immigrants portugais de la méfiance à l'égard de l'autorité mais aussi de tout agent de changement, une tendance à la dépendance dans leur période d'adaptation, un fort penchant individualiste qui leur fait craindre ce qui s'appelle: participation, coopération.

Pourquoi immigrer-ils? Comment arrivent-ils chez nous?

Les portugais immigrer pour trouver pain-sécurité-éducation pour leurs enfants. Aussi travaillent-ils d'arrache-pied à n'importe quelle con-

¹ *Châtelaine*, août 1977. "*Le troublant quotidien de nos portugais*".

² Ça ressemble à certains "Jeux Olympiques" et une certaine télévision littéralement envahie par le sport, nouvelle religion tout aussi aliénante. N.D.L.R.

dition, car l'Amérique c'est le pays des dollars (il ne faut pas oublier la présence d'une base américaine aux Açores).

À leur arrivée, les portugais aspirent à retourner vivre chez-eux après avoir fait fortune. Mais ce rêve s'estompe rapidement. Le travailleur portugais réalise amèrement que le Canada c'est d'abord le boss et que les dollars, il faudra beaucoup d'heures supplémentaires, dans des conditions difficiles pour les amasser et les voir vite s'envoler pour le loyer, la nourriture, les médicaments..., etc. et peut-être un jour... la petite maison à soi..., d'autant plus désirée qu'on a beaucoup d'enfants..., gage de réussite et aussi de tranquillité³. De plus, le phénomène d'acculturation chez les enfants, nés dans un petit village des Açores et projetés du jour au lendemain quartier Saint-Louis à Montréal, s'accroît rapidement et rend pratiquement impossible le retour au village natal.

C'est depuis 1953 que l'immigration portugaise est significative. Mais la vague intensive sera de 1967-68 à 1974. La plupart des portugais viennent rejoindre un membre de leur famille. Selon les statistiques du Québec, pour les années 68-74, seulement 12% de ces portugais sont des immigrants indépendants, alors que 37% sont des parrainés et 50% désignés. Cette tendance n'est pas typique au groupe portugais. Elle s'inscrit dans une politique globale chaque jour plus restrictive en matière d'immigration⁴. Fermer la porte aux immigrants indépendants, c'est pratiquement éliminer progressivement les parrainés et les désignés. Affamés chez eux, portes fermées ici; notre championnat du mieux-être, faut-il le protéger... à ce prix? Le Canada, pays d'accueil?... faudrait y voir."

Où vivent les Portugais?

À Montréal, ils sont environ 40,000. Le grand centre du groupe Portugais, c'est le quartier St-Louis: on y rencontre les nouveaux arrivants et ceux qui n'ont pas rejoint un certain niveau d'aise économique, et qui éprouvent le besoin du support familial, ne connaissant pas la langue du pays d'accueil et supportant péniblement le poids de l'isole-

³ Pour leur travail de rénovation des vieilles maisons dans le quartier Saint-Louis, les Portugais se méritaient en 1975 le prix d'Architecture de Montréal.

⁴ Cf., article de Dominique Boisvert.

ment. Les autres, devenant plus à l'aise, se dirigent vers Laval et la Rive Sud.

L'insertion dans la vie québécoise

Si les milieux d'affaires (banques, caisses, boutique d'alimentation, pharmacie) ont vite compris la nécessité d'aller chercher la clientèle portugaise en lui parlant sa langue, le domaine des services sociaux et notamment la santé, l'assurance-chômage... font pratiquement la sourde oreille. Et pourtant ce sont des secteurs vitaux surtout lorsqu'il s'agit de soins de santé à dominance psychologique où la communication verbale est le véhicule du diagnostic et du traitement.

Et l'assurance-chômage où, là comme ailleurs, le fonctionnaire a davantage le souci de restreindre la clientèle que de bien l'informer sur l'ensemble de ses droits, le même problème existe. Laissez-nous vous raconter un petit événement trop souvent reproduit dans la vie de plusieurs portugaises:

Hélène, qui se débrouille à peine en français, est en chômage depuis quelques semaines; elle a été remerciée d'une shop de couture où elle travaillait depuis un an et demi. Aucune offre d'emploi disponible. Elle reçoit un avis de convocation de l'assurance-chômage; elle se rend à l'entrevue:

— Madame, vous désirez retravailler dans votre quartier?

— Oui, j'aimerais bien.

— Madame vous préférez travailler chez votre ancien patron?

— Oui, j'avais un bon patron.

— Au revoir Madame.

Et le mois suivant le chèque est coupé pour refus d'emploi. Hélène n'y comprend rien. Elle se rend au C.P.R.P.S. pour se faire expliquer. Elle réalise alors que ce qu'elle avait indiqué comme des préférences, a été utilisé comme des motifs de refus d'emplois. D'ailleurs, c'est ce à quoi invitaient les questions de l'officier, d'autant plus que les services de garderie, de dîners à l'école n'inondent pas nos quartiers.

Si travailleurs sociaux, hôpitaux... font constamment appel au C.P.R.P.S. pour des services d'interprètes, il est important de se rappeler que ce type de projet communautaire ne survit qu'avec des fi-

nancements ad hoc, de type Canada au Travail: ce qui rend difficile une organisation cohérente à long terme .Et des organismes qui bénéficient de financements permanents et d'un appareil gouvernemental, en l'absence de personnel portugais, n'ont su offrir de services significatifs: par exemple les bureaux du CSSMM dans le quartier. Cette situation est grave et pleine d'angoisse car elle ne se résume pas à l'apprentissage d'une langue parlée. Il faut se rappeler le facteur important de l'analphabétisme et l'organisation très élémentaire de relations de services dans le village natal (le Québec rural d'il y a quelques années). Il n'est pas difficile alors, explique le rapport du C.P.R.P.S., d'imaginer comment quelqu'un déplacé d'un village du Portugal au cœur de la ville de Montréal puisse se sentir littéralement perdu. Du système des transports jusqu'au système fiscal, passant par le labyrinthe des lois du travail et des services à caractère social, avec toute une gamme de formules à remplir, de renseignements à fournir et de démarches à faire, voilà une muraille que l'immigrant ne peut franchir qu'avec un accueil approprié et des services adaptés pour l'aider. L'écrit n'est sûrement pas l'outil à privilégier. L'immigrant se sent découragé pour remplir les formules compliquées, comprendre les billets sortis de l'ordinateur...

Et pendant cette période d'adaptation (de confusion), la société qui l'a accueilli en général attend de lui qu'il se comporte "comme un canadien". C'est impossible!... s'il n'y a pas une véritable pédagogie d'accompagnement dans tous les services qui actuellement aigrissent davantage l'immigrant, plus qu'ils ne le supportent à l'arrivée, ou qui ne l'accompagnent.

Le choc des cultures, le déracinement

Les membres de la famille particulièrement atteints au cours de la période d'adaptation seront les femmes, mères de familles et les personnes âgées.

Déjà au plan de l'apprentissage de la langue, elles sont pénalisées par divers facteurs d'organisations du quotidien: la garde des enfants qui les rivent au foyer; la difficulté sinon l'impossibilité d'avoir accès au COFI pour ces personnes; l'excès de fatigue causé par les doubles horaires pour les femmes travaillant à l'extérieur et pour qui il sera pénible de se rendre aux cours du soir.

Et bien d'autres difficultés encore: comme l'isolement de ces mères de famille et des personnes âgées à qui est souvent confiée la garde des

enfants. Cet isolement engendre une incompréhension de l'influence du travail sur leur mari, de l'école sur leurs enfants et les changements qui s'en suivent. Les tensions s'accumulent, la détérioration lente des relations interpersonnelles s'accroît, des conflits très pénibles à vivre surgissent.

Les problèmes du couple sont maintes fois, les plus difficiles à résoudre. Au contact de la culture environnante, les femmes qui travaillent à l'extérieur remettent vite en question l'autorité traditionnelle du mari. Le fait de gagner un salaire, de vivre l'expérience d'une certaine indépendance économique contribuera à accentuer ce processus. Mais comme les normes morales traditionnelles pèsent encore lourdement, les déchirements seront profonds et souvent sans remède, surtout pas le divorce.

Les enfants connaissent aussi le stress de l'adaptation. Plus malléables aux nouvelles valeurs qui les entourent, la communication avec les parents sera vite perturbée et poussera certains à mépriser ou même abandonner leurs parents.

Au plan scolaire, les problèmes viendront aussi du manque de contact avec le réseau familial et ses conditions particulières: la barrière linguistique est un sérieux handicap à la collaboration des parents aux activités scolaires: "il est même déjà arrivé que des enfants soient indûment considérés handicapés mentaux à cause simplement de timidité excessive et l'impossibilité des parents de s'exprimer. Ne devrait-on pas attendre de l'école, ce souci réel pour une pédagogie d'accompagnement dont nous parlions ci-haut. Et un souci traduit en services adéquats.

La rencontre de tous ces problèmes chez des immigrants nouvellement arrivés, en font facilement un groupe marginalisé. Cette marginalisation ne signifie pas, précise le rapport du C.P.R.P.S., que tous les Portugais sont des marginalisés mais qu'en tant que groupe ethnique, ils n'ont pas encore une voix active significative dans la société d'adoption qu'ils enrichissent avec la force de leur bras.

Perspectives d'avenir

Le rapport du C.P.R.P.S. réclame des services d'appui et dans la communauté ethnique et dans les organismes comme le CSS du quartier, parce que la communauté ethnique est le premier milieu d'ancrage de l'immigrant. Mais pour ne pas devenir ghetto, elle se doit d'avoir déjà

ses relais dans *les organismes au service de toute la population québécoise*, pour une véritable insertion dans la vie québécoise.

Le ministre Camille Laurin, dans un interview à Québec-Monde⁶ explique ce que signifie pour lui le regroupement naturel des immigrants entre eux et leur participation à la vie québécoise:

“Le but que nous visons, c’est l’élimination de tous les ghettos, que ce soit les ghettos linguistiques, les ghettos culturels ou les ghettos politiques. Également, nous voulons que chacune des composantes de la société québécoise prenne réellement sa part du développement collectif et considère la culture québécoise comme son bien à elle, et y participe à sa façon parce qu’il y a une façon chinoise d’entrevoir la vie, une façon italienne, une façon grecque, qui tiennent aux expériences antérieures vécues dans les milieux d’origine, dans les traditions littéraires, les traditions orales. C’est cette richesse que nous voulons capter pour la mettre au service de notre culture commune et de notre développement global.”

S’il y a le niveau des services, il y a aussi celui de la mobilisation sur la base de la réalité du travail qui nous relie: “Considérer les immigrants comme travailleurs, ouvriers d’abord et portugais ensuite, c’est comprendre beaucoup de choses, voir disparaître un tas de préjugés qui ne résistent pas à l’analyse.”⁷ Et la meilleure garantie d’une solidarité immigrants-québécois.

Les lois de l’immigration, les services aux immigrants, ne sont-ils pas toujours en fonction des besoins du marché du travail? Et les embûches que rencontrent les frères, sœurs portugais, tout en prenant une coloration particulière, n’ont-ils pas des connotations profondes avec les embûches que rencontrent les exploités de “vieille souche”, ici?

⁶ Québec-Monde, No. 24, déc. 77, p. 10 (“Pour une Société Cohérente”).

⁷ Le Troublant Quotidien de nos Portugais, Châtelaine, août 77, p. 79.

Les problèmes de l'immigrant haïtien

Un travailleur social haïtien

Pourquoi immigrer-t-on?

Cette immigration dépend globalement de la situation politique et économique en Haïti, notamment depuis 20 ans. Au plan économique, l'inflation est à plus de 200%. Une banane coûte plus cher en Haïti qu'au Canada. Haïti importe aujourd'hui ce qu'il exportait avant; et ce sont des aliments de base du peuple: riz, maïs, etc... Ceci est dû à une dépossession massive de la paysannerie au profit de compagnies étrangères, de grandes têtes du régime...

En Haïti, il n'y a pas de politique énergétique: la seule source d'énergie disponible pour le peuple, c'est le charbon de bois. Son utilisation exclusive entraîne un déboisement systématique depuis nombre d'années et surtout depuis 20 ans. Il n'y a plus de racines pour retenir la terre arable: la superficie cultivable ne cesse de se rétrécir.

Ainsi un haïtien qui avait inventé un petit réchaud à gaz, moyen très simple, très bon marché, n'a pu le vendre. Il a dû vendre son brevet au Brésil où il est très répandu ainsi que dans la république voisine d'Haïti. On n'en trouve pas en Haïti.

Le climat de répression politique, en plus de la dépossession économique, oblige plusieurs haïtiens à fuir: arrestations de parents, d'amis, interrogations, tortures.

Rêve ou réalité

En regardant les raisons qui motivent un haïtien à immigrer, il faut mentionner cette "mentalité de départ... les yeux tournés vers l'é-

tranger” : c’est de là qu’arrivera le déblocage de la situation puisque c’est déjà de l’étranger qu’arrive les \$2.00 ou \$5.00 hebdomadaires... L’argent expédié seulement par les haïtiens émigrés aux Bahamas constitue une partie importante de la masse monétaire en circulation quotidienne en Haïti. Et le gouvernement haïtien se doit d’entretenir ce mythe idéologique, puisque sa politique d’aplaventrisme ne cesse d’affamer son peuple. Sur une population de 6,000,000, plus d’un million d’Haïtiens émigrés. Une famine aussi catastrophique qu’au Sahel a sévi en Haïti ces dernières années alors qu’ici on nous parlait de Vacances-Soleil.

Les agences de voyages sont l’une des industries les plus lucratives en Haïti. Soudées directement ou indirectement au gouvernement (l’ancien ministre de l’intérieur avait son agence de voyage), elles font de la publicité par les journaux, la radio, ...vantent les paradis canadien, américain, porto-ricain, sans évidemment donner l’information adéquate sur les lois de l’immigration. Et l’ambassade canadienne ne se fatigue pas davantage. Et même lorsque l’information est reçue, la pression de la situation économique et politique, le charriage idéologique, bouchent les oreilles: “il faut tenter la chance, le grand saut, le départ...” Mais vite le choc brutal de l’arrivée se fait sentir.

La longue marche d’un immigrant

Ce n’est pas chose facile, de quitter Haïti: il faut avoir l’argent pour acheter le passeport; en moyenne \$100 pour un an, plus les frais de visa. Un touriste haïtien verse en moyenne \$300 pour passeport et visa de sortie. Car en plus du tarif officiel, il faut joindre les pots-de-vin à tous les échelons, jusqu’au premier responsable de l’immigration haïtienne, un militaire.

Pour un haïtien de la paysannerie, un départ signifie: vente à très bas prix et à n’importe quelle condition de son petit lopin de terre, du bétail... des hypothèques.

Il y a ce qu’on appelle, “le coup de poignard”: des professionnels de prêts usuraires qui rôdent en permanence autour des agences de voyages et de l’immigration haïtienne, avec leurs subordonnés répartis à l’intérieur de la ville. Et l’intérêt (50% — 100% — 150%) est fait sur n’importe quoi: une maison, un bien quelconque. Il y a toujours un parent qui fait des dettes pour ce départ. Donc un départ au-dessus des moyens

de ceux qui viennent tenter leur chance, ceux-là même qui sont dépourvus de moyens de subsistance en Haïti.

À ces frais de départ, il faut ajouter l'autorisation. Sous Duvalier-père circulait cette expression: "Il faut que le nom descende" (du Palais National). Si on est un ancien détenu, un parent d'un ancien détenu, on ne partira pas.

Si les démarches sont onéreuses dans le pays d'origine, l'immigrant n'est pas au bout de ses peines en arrivant au Canada. Dès l'aéroport, bien qu'il y ait des accords bilatéraux Canada-Haïti selon lesquels l'Haïtien n'a pas besoin de visa, il sera l'objet d'une "attention très particulière" de la part des officiers de l'immigration: c'est un suspect.

On ne peut quantifier combien sont refoulés dès l'aéroport: il faut être en permanence aux aéroports de Montréal ou Toronto. Aussi, on ne le sait qu'une semaine ou un mois plus tard. Et l'immigration ne fournira pas de chiffres. On passe avec son visa d'immigrant, pas de problème; ou encore avec son visa d'étudiant les très rares fois où il est délivré par l'ambassade du Canada à Port-au-Prince. Généralement on se fait cueillir à l'arrivée: on passe par une entrevue, ensuite c'est l'enquête, et l'expulsion a lieu le même jour ou les jours qui suivent.

Travailleurs au Québec

Dès son arrivée, l'immigrant arpente la région de l'aéroport, Lachine, Montréal-Nord; il prend le premier emploi et le garde le plus longtemps possible car il n'est pas sûr du tout de trouver autre chose. Beaucoup de "shops" dans le centre-nord, vivent de main-d'œuvre immigrante, notamment haïtienne: Standard Desk — Montreal Finishing... Les patrons veulent des haïtiens car ils connaissent leur histoire: immigrants de fraîche date, avec double réseau d'obligations matérielles: il faut vivre au Canada et supporter la famille (10 — 15 personnes) en Haïti. Aussi lui faudra-t-il faire venir rapidement un autre membre de la famille qui l'aidera à porter ce fardeau économique. Ce qui en fait de "bons travailleurs", dira le patron. Des "anciens esclaves servis à la moderne", dirions-nous plutôt, pour ces manufactures où liberté d'association, droit au salaire minimum, sont des mots tabous.

Dans ces manufactures, pas besoin de spécialisation: on y acquiert un minimum de connaissances très vite et la main-d'œuvre est docile.

Ce sont les secteurs du textile, du bois, du plastique, de l'emballage d'aliments. Pas de syndicat ou bien des syndicats jaunes... Et de plus, pour les immigrants haïtiens, la terreur duvaliériste qui a fait perdre à plusieurs toute combativité. Et cette peur ne vous quitte pas en mettant le pied en terre canadienne; la loi C-24 n'est pas sans la nourrir. C'est dans ce cadre que le travailleur conçoit ses rapports avec le patron. Donc en partant, il est dans une situation d'infériorité.

S'il y a un syndicat valable, on dira: "c'est l'affaire des canadiens, nous on est venu travailler au Canada, on n'est pas venu faire de la politique, et le syndicat c'est de la politique". C'est ça des gens dominés, aliénés par 20 ans de duvaliérisme.

Et les patrons font jouer cette rivalité: le racisme, la discrimination entre hommes et femmes, entre italiens, grecs, portugais, haïtiens, québécois. Sous toutes sortes de prétextes, les travailleurs se battent entre eux et pendant ce temps, c'est le patron "qui tire les marrons du feu". Il est urgent que les syndicats réalisent l'importance de la fraction immigrée de la classe ouvrière canadienne et de sa double oppression comme travailleur et comme immigré.

Ce n'est pas un voleur de jobs: le travailleur immigrant fait des travaux que les travailleurs québécois n'acceptent pas à n'importe quelle conditions, car ils se sont battus pour avoir certains droits et exigent qu'ils soient respectés. Le patron y jouera bien ici la carte de la division des travailleurs.

Les accidents de travail sont nombreux. Des gens qui perdent plusieurs orteils: on ne sent pas le froid, en passant des circulaires, à des prix dérisoires. Tuberculose due aux conditions de vie à l'usine: froid, chaleur excessive, humidité. Des femmes enceintes, obligées de travailler en manufacture jusqu'à sept et huit mois de grossesse, car il n'y a pas de congé-maternité et les obligations familiales exigent de l'argent.

Pour les immigrants n'ayant pas la résidence (en instance de l'obtenir ou en cour d'appel) l'hôpital donne une facture (\$10,000. à \$35,000.). Ils n'ont pas droit à l'assurance-hospitalisation, même s'ils sont des travailleurs payant toutes les prestations et que le conjoint est un immigrant reçu, qui paie aussi toutes les prestations. Il faudra négocier, pour être dispensé, ou au mieux obtenir une remise. Autant de pressions et d'incertitude.

Scolarisation et perfectionnement

Beaucoup de travailleurs immigrants étudient le soir, pour avoir un métier et mieux se débrouiller sur le tas: on sort de la manufacture et on se rend directement à l'école sans même un temps d'arrêt à la maison.

Là aussi l'exploitation se fait sentir: à Radio Electronic Television Schools Ltd., par exemple, champion du racket avec les travailleurs haïtiens. Elle a ses représentants en Haïti. Le cours coûte très cher: \$800. à \$1,000. L'école Aviron, Institut Technique et Teccart ont aussi leur représentant en Haïti, avec publicité dans les journaux, les agences de voyages... Les gens n'y apprennent pratiquement rien. Un candidat-étudiant déporté dès le port d'entrée au Canada doit dire adieu à l'argent déjà versé.

Le perfectionnement, même sans avoir recours à ces réseaux d'exploitation, est difficile, car plusieurs travailleurs, ébénistes ou autres, ont appris leur métier sur le tas, sans papiers d'attestation. Or il faut faire la preuve de sa compétence avec des papiers d'une boîte où l'on a travaillé 5 ans, où l'on a fait un stage. Or souvent la boîte a fait faillite et c'est pourquoi le travailleur est ici; ou alors le patron refuse d'envoyer le papier car le demandeur s'est défilé sans avertir; souvent il exige une somme considérable pour donner cette attestation.

L'apprentissage et la spécialisation sont encore plus difficiles pour les femmes car souvent elles sont encore moins scolarisées que les hommes.

La langue porte aussi son handicap. Avec tout le battage publicitaire qui entoure "Haïti, pays francophone", on oublie que Haïti est un pays de langue créole avec à peu près 5% de la population qui parle français. L'analphabétisme se situe entre 90 et 92% en Haïti. Aussi les problèmes de communication se font sentir dès l'aérogare.

Informations

Si nous avons déjà abordé plusieurs points se reliant aux difficultés des immigrants, nous y revenons pour compléter, car les lieux d'exploitations sont multiples: certains avocats, surtout en 1972-73, ont fait des affaires d'or avec des haïtiens, entre autre pour des services absolument simples.

Il faut sans cesse se battre, se déplacer, être disponible en permanence. Les restrictions contre les travailleurs québécois, prestataires de l'assurance-chômage ou de la commission des accidents de travail sont les mêmes et davantage, alors que le rôle du fonctionnaire se transforme vite en un souci d'éliminer le plus possible le nombre de prestataires. Raison de plus lorsque voilà un immigrant qui "vole nos jobs" et veut maintenant "vivre à notre crochet". L'information que les travailleurs reçoivent sur leurs droits, c'est dans des organisations qu'ils se donnent eux-mêmes.

L'Accueil

Il y a cet accueil actif et chaleureux tel qu'en témoigne la campagne anti-déportation. Il y a aussi cet accueil suspicieux qui tient à une situation de crise économique ou le mot "immigrant" est accolé à chômage, troubles sociaux, etc. Ribambelles de préjugés qu'une propagande sournoise a intérêt à véhiculer, même dans le Livre vert du gouvernement fédéral sur l'immigration, car pendant ce temps les travailleurs ne voient pas les causes réelles du chômage et de leurs mauvaises conditions de vie.

Accueil suspicieux qui tient aussi à la situation particulière du Québec. Plusieurs d'entre eux s'étant laissé assimiler "aux anglophones", l'immigrant est celui qui vient renforcer l'étranger (l'anglais).

Et la loi C-24 ne vient pas favoriser un déblocage en ce sens: elle renforcit le climat de crainte chez les travailleurs immigrants, elle a un effet de matraque sur leur combativité en éveil. Et l'éventualité de voir les nouveaux immigrants acheminés vers les régions éloignées fait craindre pour le droit acquis de la réunion des familles.

Une Chilienne en exil

*Entrevue avec une Chilienne
pour les militants du M.T.C.*

On m'a demandé de communiquer mon expérience de militante chrétienne engagée dans la lutte de libération de mon peuple, et de vous dire ce que j'attends des gens qui m'entourent ici.

J'espère que cet apport attirera votre attention et vous donnera le goût d'en savoir plus. Je souhaite que la solidarité avec les Chiliens, et avec les autres peuples qui, comme le mien, subissent la dictature, vous sera spontanée, naturelle, née d'une conscience de la réalité et de notre devoir.

Je vais d'abord me présenter simplement. Je m'appelle Eliana, j'ai 47 ans. Je suis arrivée au Canada en août dernier. C'est donc tout récent. Je suis une immigrante reçue. J'ai quitté le Chili par obligation. Comme des milliers d'autres Chiliens, j'ai été en prison. J'ai obtenu une libération conditionnelle, grâce à la solidarité internationale et à celle de mes concitoyens. PRO-PAZ, l'organisation des Églises qui défend les prisonniers politiques et leur famille, m'a cautionnée pour cette libération et m'a obtenu un visa pour les États-Unis. Je ne suis pas allée aux États-Unis mais suis venue au Québec, grâce au Mouvement des Travailleurs Chrétiens, et de l'influence de hautes instances dans l'Église. Je suis venue ici, croyant qu'une même origine latine offrirait une meilleure possibilité d'adaptation. Je savais qu'il y avait un courant intéressant dans l'Église et un travail en éducation populaire auquel je pourrais peut-être apporter quelque chose.

I — Résumé de mon expérience au Chili

En 1956, j'étais militante de la J.O.C. Nous étions convaincus que nous devons empêcher les patrons de semer la division entre les tra-

vailleurs. Les patrons poussaient pour fonder les caisses de prévoyance selon les secteurs de travail. Cette mesure créait, et de fait a créé, des secteurs privilégiés au détriment des ouvriers dont les ressources étaient les plus limitées.

J'ai formé une équipe qui réalisait des cercles d'étude, et le thème "prévoyance" a été bien discuté. Dans le déroulement de ces études, le patron m'a appelée et m'a dit que j'étais très intelligente et que je méritais d'être autre chose qu'une simple ouvrière. Il me proposa une promotion comme employée de bureau, donc un poste meilleur pour un meilleur salaire. Mais il voulait aussi que je cesse mes activités ouvrières et que lui s'occuperait de donner plus de bienfaits aux ouvriers. Je n'ai pas accepté et il me renvoya. Chaque fois qu'un ouvrier aide à mettre sur pied un syndicat, on lui propose de passer comme employé de bureau de l'industrie. La J.O.C. était une bonne école pour nous éveiller à ces subtilités et pour nous soutenir contre la peur d'affronter le patron et de perdre notre travail. Il faut beaucoup de foi pour lutter pour le peuple et courir tous les risques. La J.O.C. enseigne cette foi.

En 1964, les militants issus de la J.O.C. avec d'autres militants adultes et professionnels mirent en marche une organisation de caractère national pour l'éducation populaire et la formation de dirigeants de la classe ouvrière. En cette période, la situation marxiste-chrétienne avait pris de l'ampleur, et spécialement après l'échec de l'expérience de la Démocratie Chrétienne. Cette dernière, dans l'intention de contrôler le peuple, cherchait à contrôler notre organisation; en invoquant nos principes chrétiens et utilisant nos besoins économiques, elle cherchait à nous faire dévier de nos objectifs d'un service inconditionnel à notre classe. Ils nous offrirent l'aide économique d'un organisme nord-américain à la condition que nous acceptions la présence d'éléments nord-américains et que nous permettions qu'ils aient des rapports avec le peuple organisé. Nous avons refusé. Toute l'équipe fut renvoyée. J'ai alors eu une autre offre: occuper un poste important dans les organisations gouvernementales et accomplir la même tâche d'éducation populaire, à la condition d'éliminer le concept de lutte des classes et de le remplacer par celui de l'intégration. J'ai également refusé.

Le coup d'État de 1973

À travers la J.O.C. et la coopérative d'éducation populaire (organisme créé par les ex-jocistes), nous avons été mis en rapport avec

des prêtres, religieux québécois, qui travaillaient avec nous dans les tâches d'organisation populaire. Puis survint le coup d'État. À ce moment-là nous courions tous le danger d'aller en prison. Il est bon de dire que des militants chrétiens et les ouvriers en général avec lesquels je travaillais et que je connaissais bien, étaient décidés à rester dans le pays et à y continuer notre travail.

Vous savez, le coup d'État a été une des tragédies les plus horribles. La cruauté, le fanatisme, la répression brutale, etc., effrayèrent notre peuple. La peur, l'insécurité, la persécution, la perte de parents assassinés, disparus, prisonniers dans des camps de concentration, etc., créaient un climat d'effroi, de méfiance et de désespoir. Nous, comme membres de la classe ouvrière, comme militants chrétiens, avons donné toute une vie à la promotion humaine afin que le peuple écrasé par l'exploitation, puisse sortir de ce contexte de misère, d'ignorance, de l'alcoolisme, etc. Nous expérimentions que les efforts de notre vie avaient été vains ou inutiles. La douleur de voir maintenant le message chrétien servir à réprimer et à mâter le peuple est quelque chose d'impossible à exprimer. Il y aurait toute une histoire d'expérience à raconter sur ce rôle de l'Église et des chrétiens.

Nous tous, comme chrétiens, marxistes, ou simplement travailleurs, avons assumé la tâche de libération de notre peuple. Nous avons eu le rare privilège d'être châtiés par des moyens de cruauté que nous n'aurions jamais pensé que des hommes puissent utiliser. Par la suite, en nous revoyant autour de ces expériences qui nous ont fait perdre notre travail, notre demeure, nos amis et même notre pays, nous sommes convaincus que le système contre lequel nous avons lutté était essentiellement mauvais dans sa structure d'oppression injuste et réellement inhumaine, puisqu'il n'hésitait pas à commettre les pires crimes pour défendre ses intérêts. Plus que jamais nous croyons qu'il est nécessaire de lutter pour l'humanisation.

Quand l'Église, devant le progrès du mouvement populaire, prenait peur et qu'elle prêchait contre le marxisme en essayant de diviser les travailleurs entre marxistes et chrétiens, elle ne défendait pas le christianisme mais elle servait les intérêts de ceux qui exploitaient le peuple et le soumettaient à la répression. Ce peuple qui luttait n'avait pas d'opposition au christianisme, mais bien au pouvoir qui empêchait sa promotion comme être humain dans une relation de solidarité. Indépendamment de la volonté de l'Église, il y a beaucoup de travailleurs qui sont croyants et qui participent dans les partis de la classe ouvrière.

II — *En exil*

L'expérience du Chili met en lumière ce qui réellement était en cause et quelle est la tâche des chrétiens qui veulent la libération du peuple. En exil, c'est ainsi qu'on doit parler des Chiliens qui sont hors de leur pays en situation "d'immigration".

Notre tâche continue dans de nouvelles conditions. Nous pouvons lutter pour notre peuple en informant de ce qui se passe au Chili, en essayant de faire comprendre les causes de la dictature et de la situation qui sévit. Créer la solidarité comme unique moyen pour mettre fin aux tortures, faire que les personnes disparues réapparaissent. En d'autres mots, notre tâche est que les droits humains soient respectés. En ce sens, comme immigrant, le lien ou le contact avec le peuple canadien nous intéresse. Nous voulons que notre peuple soit connu, de même que son histoire et sa lutte. Nous voulons faire comprendre notre vision de la vie dans cette lutte pour la libération et notre façon de faire qui a été de respecter la diversité des mentalités et des langues. Les vraies frontières sont celles créées par une organisation de la société en secteurs d'intérêts contradictoires. Au plan économique, nous pouvons voir quelles sont les affinités quand, par exemple, nous proposons le boycott d'aliments qui arrivent du Chili et qui sont consommés dans ces régions-ci.

La lutte se poursuit dans notre effort pour continuer à vivre les valeurs que nous avons souhaitées voir d'une façon permanente dans toute la vie nationale du Chili. Dans la préoccupation de demeurer fidèle à notre peuple, notre présence forcée dans d'autres pays nous motive pour promouvoir une plus grande connaissance mutuelle entre notre peuple et celui avec qui nous vivons, pour ensuite partager ensemble notre réalité.

Quelques mots sur mon expérience en exil

Je sais que c'est une toute autre réalité, que tout est différent, je le comprends. Accoutumée à une vie d'équipe avec des militants de mon propre milieu, mon action et mon rendement s'en ressentent. Je ne suis pas habituée à une action individuelle. La réflexion en groupe et le partage des tâches sont pour chacun de nous un grand besoin.

Je n'aime pas regarder en arrière, mais je me fais du souci pour ma famille. Il y a des raisons pour craindre. Plus rien n'est comme avant. La majorité des amis sont dispersés, loin les uns des autres. La dis-

tance mine les équipes de travail, l'amitié des années, les liens solides établis. Par l'esprit, nous sommes très unis, mais les amis nous manquent. Le monde qui était le nôtre n'existe plus. Ma manière d'être avec eux, c'est de continuer ma tâche de militante dans une nouvelle réalité et de regarder en avant.

Quelques impressions sur cette ambiance

Je me sens bien quand les gens s'intéressent à mon pays, à l'Amérique Latine. Ça me donne de l'espoir quand je vois que les gens se préoccupent de ce qui s'y passe. Par contre je me sens seule quand je vois que tout va lentement et que je sens que je ne peux rien faire. Je voudrais connaître autre chose, je m'intéresse à tout. Mais le problème de la langue et la différence de culture m'apportent une certaine insécurité.

Toutes les personnes que j'ai rencontrées ont été très gentilles. Mais le système de vie fait que tous sont très pris. Je me suis rendue compte qu'il y a une vie dans les organisations, cela m'intéresse. À Hull par exemple, entre les personnes qui se connaissent, on partage beaucoup. Quand elles sont réunies, il y a beaucoup de joie. Cela me plaît beaucoup parce que c'est comme au Chili. Je me mêle aux gens de la rue dans le quartier où j'habite. Je m'efforce de converser, d'en connaître assez sur chacun, de parler de quelque chose, mais j'ai tellement de difficulté avec la langue! Nous voulons essayer de nous impliquer davantage dans la réalité du Québec, mais la nécessité de partager avec les Chiliens rend difficile et retarde cette intégration, bien que nous ne cherchions pas à nous bâtir un monde à part.

Au moment de l'arrivée nous souffrons beaucoup. Tout est si différent et si étranger à notre propre milieu. Par comparaison à nos pays d'origine, les contacts sont beaucoup plus froids. On sent une indifférence entre les gens. Les immigrants arrivent et voudraient avoir des amis et pouvoir échanger. Bientôt chacun s'adapte tant bien que mal. Tous disent: "*Quand tu as du travail, c'est pas pareil*". Ils se repèrent, s'organisent et d'une certaine façon s'adaptent à cette nouvelle situation. Mais ceux avec qui j'ai parlé me disent ne pas s'accoutumer vraiment.

Ce que l'on regrette le plus, c'est *la chaleur des amis*.

Ce qui nous manque par-dessus tout, c'est toute *l'ambiance du quartier*.

Les immigrantes et le travail domestique

Mathilde MARCHAND

L'évidente pénurie qui sévit depuis longtemps dans le service domestique, favorise l'entrée au pays d'une main-d'œuvre étrangère.

Tous les efforts du Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, pour intéresser les Canadiennes ou les Immigrantes reçues, au travail domestique se sont avérés vains. C'est ainsi que le Gouvernement canadien tolère, pour un temps limité, l'entrée au pays de non-immigrantes qui, après plusieurs démarches, recevront un permis de travail d'une durée de 6 à 12 mois pour travailler au service domestique.

L'employeur doit d'abord se rendre au centre de main-d'œuvre de son quartier et présenter une offre d'emploi au nom de la postulante.

Après deux ou trois semaines d'attente, le conseiller en main-d'œuvre est en mesure d'accepter ou de refuser cette offre selon qu'il a trouvé ou non une Canadienne ou une Immigrante qui veuille bien remplir ce poste. Dans la majorité des cas, l'offre est acceptée. Munie de ce document, la candidate se présente devant un officier d'Immigration qui, après étude de son dossier, lui remettra un permis de travail d'une durée de 6 à 12 mois, valable uniquement pour travailler chez l'employeur dont le nom apparaît sur le permis.

Si pour une raison quelconque elle ne peut s'entendre avec son employeur, ou vice-versa, elle doit se trouver un autre employeur et tout est à recommencer.

* L'auteur travaille au Centre social d'aide aux immigrants, 4285 ouest, Boul. de Maisonneuve, Montréal.

Ces non-immigrantes viennent pour la plupart des pays du Tiers-Monde, ne parlent ni français ni anglais, et ne connaissent à peu près rien de nos lois. Elles se voient soudain plongées dans un dédale d'incertitudes et de contradictions qui ressemble beaucoup plus à une épreuve olympique qu'à la recherche d'un emploi.

L'inégalité du rapport de force entre la domestique et la patronne est évident. L'une est sans défense, sans protection, son statut fragile peut lui être retiré du jour au lendemain. Elle n'a droit ni au chômage ni à l'assurance-maladie. Elle se sent vulnérable et prête à tout accepter, même l'inacceptable. L'autre a tous les droits. Ce système ouvre la porte à bien des abus, mais laissons Elena vous raconter elle-même son histoire:

“Je suis arrivée au Canada comme “fille au pair”, c'est-à-dire une fille qui habite dans une famille pour aider aux travaux ménagers pendant qu'elle poursuit ses études. Je suis venue dans l'intention de terminer mes études et de retourner dans mon pays après trois ans, avec un peu d'argent.

“La dame qui m'employait me chargeait de m'occuper de trois enfants, de faire le ménage, de préparer les repas; j'ai dû me débrouiller seule avec toutes ces tâches sans même un sou pour faire mes études.

Au bout de trois ans, deux autres enfants sont nés, et je devais m'occuper d'eux aussi. Alors, j'ai réclamé à la dame les \$40.00 par mois qu'elle m'avait promis avant mon arrivée chez elle. Je les ai obtenus, avec deux heures libres par semaine, pour suivre mes cours de couture.

“Bien que ce salaire ne suffisait vraiment pas pour payer mes cours, payer l'autobus et le matériel de couture, je parvins quand même à m'en sortir pendant deux ans.

“Ni la chambre ni la nourriture n'étaient satisfaisantes; je mangeais toute seule à la cuisine.

“Puis la dame décida de ne plus payer les \$40.00 par mois; affolée, j'ai appelé une amie qui m'a dit d'en parler à notre professeur de couture.

C'est alors qu'enfin, j'ai pu me sortir de cette situation, car mon professeur connaissait le Centre d'Aide aux Immigrants.

Le Centre d'Aide aux Immigrants m'a placée chez de nouveaux employeurs, très aimables, qui me donnent un bon salaire, avec lequel

je peux poursuivre mes cours de couture, et payer toutes mes dépenses nécessaires avec, en plus, deux jours libres par semaine.

“Ainsi, je me rends compte que c’est parce que j’étais simplement ignorante des possibilités que je pouvais rencontrer que je n’ai pas pu profiter plus tôt de la bonne situation où je me trouve présentement”.

Comment répondre au jeu de l’offre et de la demande? Il y a certes une lacune dans le secteur de la main-d’œuvre domestique. Doit-on la combler en important un “cheap labour” marginal, tenu à l’écart de tout principe humanitaire?

Par contre, il serait simpliste de croire que le gouvernement puisse interdire tout visa d’emploi temporaire sans créer un marché noir de main-d’œuvre domestique.

Devant cette alternative, il y a un terrain propice à la mise en place

- 1 — au niveau provincial, d’un système légal qui permettrait à toute travailleuse domestique d’être incluse dans la loi des conditions minimales de travail;
- 2 — au niveau fédéral, d’un système de contrôle de tous les visas d’emplois émis, autant du côté employeur qu’employé.

Fait à noter: un grand nombre d’employeurs canadiens, à la faveur d’un voyage-vacances dans les mers du Sud, ramènent avec eux la petite Jamaïcaine ou la petite Haïtienne qui leur servira de bonne pendant quelques mois; après quoi, on repart en vacances et on en ramène une autre. Le système rappelle à peu de chose près celui des négriers du siècle dernier; il est, hélas, pratique courante chez beaucoup de nos braves concitoyens. Plusieurs services sociaux ont été alertés par le sérieux de la situation et, avec le support des gens du milieu, ont permis à ces travailleuses de se regrouper sous le nom de ASSOCIATION DU PERSONNEL DOMESTIQUE. Cette association sans but lucratif agit sur plusieurs fronts:

1 — *Au niveau des gouvernements*

- Réforme du code du travail;
- Application de la loi des visa d’emploi, etc.

2 — *Au niveau des membres*

Qui sont toutes travailleuses en services domestiques:
Problèmes d'adaptation,
Cours de langue,
Cours de perfectionnement, etc.

3 — *Au niveau des employeurs*

Une certaine prise de conscience du problème;
Information concernant les lois de l'immigration et du travail, etc.

Nous croyons sincèrement que l'existence d'une telle association est justifiable. Il n'y a pas de recette-miracle pour trouver une solution. Il y a, à la base, une prise de conscience vis-à-vis la multiplicité des problèmes que soulèvent les visa d'emploi temporaires. Le chemin parcouru depuis deux ans prouve que nos efforts n'ont pas été vains. Le champ d'action est vaste et le sujet mérite l'attention de tous les travailleurs québécois qui ne peuvent rester indifférents devant le problème aigu de cette catégorie de travailleurs.

ASSOCIATION DU PERSONNEL DOMESTIQUE

L'Association du Personnel Domestique a maintenant pignon sur rue. Il suffit, pour les rejoindre, de se rendre au 445 rue Saint-François-Xavier (Vieux Montréal) ou bien de téléphoner à 844-6255 du lundi au jeudi de 10.00 hres a.m. à 6.00 hres p.m. et le vendredi de 10.00 hres à 5.00 hres p.m.

L'Union des travailleurs immigrants du Québec

Diégo BRONZATI
président de l'U.T.I.Q.

Nous voulons brièvement expliquer les buts poursuivis par l'U.T.I.Q. qui a été fondée en janvier 1977 pour lutter contre l'exploitation des travailleurs immigrants et pour promouvoir la défense des droits des immigrants:

- conscientiser les travailleurs immigrants de l'exploitation dont ils sont victimes;
- organiser des cours de formation et des actions collectives pour faciliter la syndicalisation des travailleurs immigrants et leur participation aux luttes de tous les travailleurs québécois;
- faire des représentations auprès des gouvernements pour obtenir des changements au code du travail et à la législation sociale; droit à l'affiliation industrielle et syndicalisation sectorielle, etc.;
- faire des représentations auprès des centrales syndicales pour développer la collaboration entre syndicats et travailleurs immigrants et intensifier la solidarité;
- favoriser les échanges entre les syndicats québécois et ceux des pays d'origine des travailleurs immigrants du Québec pour développer la solidarité internationale.

Nous, travailleurs immigrants faisons partie de la classe ouvrière au même titre que tous les travailleurs du monde entier. D'abord, l'émi-

gration n'est pas et n'a jamais été un libre choix, mais c'est un nouveau type d'esclavage d'un système qui ne permet pas le développement égal des pays et l'épanouissement des travailleurs dans leur pays.

Personne n'est surpris d'assister à une prolifération d'organismes des plus variés. S'improviser conseiller temporaire est appelé à disparaître, et nous aussi de l'U.T.I.Q. subirons le même sort si l'appui moral et financier des différents organismes québécois n'est pas concret. Depuis plus d'un an, des représentants de diverses associations ethniques ont décidé de former un front uni pour la défense des travailleurs immigrants.

Notre organisation n'est pas un syndicat, et nous ne voulons pas faire le travail des centrales syndicales; mais nous voulons travailler avec ces mêmes centrales et avoir la collaboration à divers niveaux.

Ensemble, nous devons lutter pour favoriser l'intégration. Les travailleurs immigrants ne doivent pas rester en marge des forces démocratiques organisées et de leur action collective, et ainsi diminuer l'impact que la masse des travailleurs immigrants peut apporter à la société québécoise et au mouvement syndical.

Il faut rechercher ensemble le moyen pour éliminer les préjugés et les malentendus qui sont un obstacle à l'intégration et au développement de la solidarité entre travailleurs immigrants et travailleurs québécois. Si nous regardons le marché international, le capital le plus précieux est celui des travailleurs immigrants qui sont une main-d'œuvre sélectionnée, c'est-à-dire, de "l'or en barre" pour les patrons. Combien de pays industrialisés ont été construits à la sueur des travailleurs immigrants?

Si on parle d'intégration et de l'exploitation de la main-d'œuvre "cheap labour", on ne peut passer sous silence la double exploitation de la femme immigrante qui se retrouve empilée dans des "sweat shop" ou exploitée dans le marché du travail domestique, sans espoir de s'en sortir. Car les législateurs n'ont pas cru que les programmes d'intégration qui se donnent aux hommes, devraient aussi être disponibles pour les femmes. L'U.T.I.Q. est consciente du travail à faire à ce niveau et compte parmi ses groupes affiliés des organisations qui travaillent avec les femmes.

Il est connu que le patron fait tout pour éloigner l'immigrant de ses camarades québécois et exploite la division internationale des tra-

vailleurs. C'est en posant des questions qu'on finit par trouver les réponses et les solutions tous ensemble, et c'est ainsi que partout dans le monde et au Québec la solidarité fait son chemin entre travailleurs immigrants et travailleurs du pays d'adoption.

Nous souhaitons pouvoir compter sur l'appui moral et financier des différents organismes québécois afin de pouvoir donner un local où tous les travailleurs se sentent chez-eux et à l'aise pour parler de leurs problèmes.

Solidarité internationale

Bâtir la solidarité internationale de la classe ouvrière: c'est là le travail de la Conférence Internationale de Solidarité Ouvrière, la C.I.S.O. Elle le fait selon deux pôles agissants:

- 1 — information-formation sur les luttes ailleurs dans le monde, et leur caractère anti-impérialiste;
- 2 — le contact direct entre travailleurs québécois et travailleurs militants à l'étranger.

Car pour la C.I.S.O., la connaissance de l'exploitation des travailleurs et des peuples à travers le monde, par l'impérialisme et le capitalisme, permettra aux travailleurs québécois de mieux saisir la réalité et les mécanismes de leur propre exploitation. Il faut donc bâtir un front commun des travailleurs qui luttent dans un même sens contre un même ennemi.

La C.I.S.O. est un organisme autonome, mais qui garde des liens étroits avec les centrales syndicales.

Les responsables de la C.I.S.O. organisent périodiquement des rencontres avec des militants ouvriers venant de divers pays ainsi que des conférences internationales. Ils publient un bulletin d'information internationale appelé SOLIDARITÉ.

Le siège de la C.I.S.O. se trouve au 1001 rue St-Denis, à Montréal.

Les Centres de Formation des Immigrants C.O.F.I.

Cécile FILION
professeur au COFI

Bref historique

Les Centres d'Orientation et de Formation des Immigrants (COFI) ont été mis sur pied en 1968 suite à l'arrivée, au Québec de nombreux immigrants Tchèques. Deux centres furent ouverts: Cap Roupe et La-prairie. Puis l'immigration successive des Ougandais en 1972, des Chiliens en 1974 et des Vietnamiens en 1975 contribua à l'expansion rapide des COFI. On trouve maintenant, au Québec, neuf Centres d'Orientation et de Formation des Immigrants dont quatre à Montréal, un à Québec, un à Chicoutimi, un à Hull, un à Trois-Rivières et un à Sherbrooke.

Suite à la décision du Conseil des Ministres du 31 juillet 74, les COFI ont été pris en gestion directe par le ministère des l'Immigration dans les années suivantes. On se rappellera les événements pénibles des années 73 et 74 où les COFI, administrés par la CECM, furent paralysés par la grève des professeurs de ces institutions. Avant ces événements tous les COFI étaient sous la juridiction soit d'institutions privées, soit de commissions scolaires. Dans le cas des COFI administrés par la CECM, les conditions de travail laissaient fort à désirer; pas de convention collective, donc pas de sécurité d'emploi, pas de promotions, pas de congés maladie, pas de vacances. Les professeurs étaient rémunérés à l'heure. Depuis la gestion directe des COFI par le ministère, les conditions se sont nettement améliorées et le climat de travail y est très bon.

Rôle des COFI

Le ministère de l'Immigration du Québec, dans son rapport annuel 1975-76, définit les Centres d'Orientation et de Formation des Immi-

grants (COFI) comme de véritables institutions d'intégration des immigrants à la société québécoise. Il y a lieu de s'interroger quant à la réalisation de cet objectif d'intégration. D'ailleurs ce même ministère dans son rapport annuel 1976-77, sous le gouvernement péquiste, écrit: "Le rôle des COFI, dont la vocation actuelle se limite presque exclusivement à l'enseignement des langues, sera réévalué de manière à optimiser l'utilisation des instruments dont dispose le ministère afin de faciliter l'adaptation des immigrants à la société québécoise."¹ Cette évaluation du rôle actuel des COFI est certes plus réaliste. Il est honnête de dire cependant que la situation tend à changer et qu'un programme de réorganisation des COFI a été élaboré afin de décentraliser les services dont l'immigrant a besoin. Il faut que les COFI deviennent des centres offrant à l'immigrant les divers services visant à faciliter l'adaptation sociale, culturelle et économique à son nouveau milieu de vie. Les COFI doivent devenir des centres communautaires ouverts non seulement à l'immigrant mais offrant aussi des services à la population du quartier ou de la région où il se situe. La réalisation d'un tel programme rencontre de sérieuses difficultés à cause des contraintes administratives inhérentes au fonctionnement du ministère de l'immigration du Québec qui reçoit son budget du ministère de l'immigration du Canada. Nous en reparlerons plus loin.

Clientèle des COFI

L'immigrant qui désire suivre un cours de français dans un COFI doit se présenter dans un centre de main-d'œuvre du Canada. C'est le conseiller en main-d'œuvre du gouvernement fédéral qui décidera s'il accorde ou non le cours demandé. Pour avoir droit à un cours de français de trente semaines au COFI, l'immigrant doit remplir certaines conditions: avoir dix-huit ans ou plus, vouloir s'intégrer au marché du travail, être sans travail au moment où il fait sa demande et ne pas connaître la langue qu'il veut apprendre. Si la demande lui est accordée, le futur étudiant devra passer un test de classement au ministère de l'immigration du Québec et on lui accordera une allocation de subsistance, à chaque semaine, à partir du moment où il commencera son cours au

¹ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Immigration: Rapport annuel 76-77, page 12.

COFI. La possibilité pour l'immigrant d'avoir droit à un cours de français dépend donc *uniquement* de son conseiller en main-d'œuvre du gouvernement *fédéral*. Ce procédé est fort discutable et les irrégularités constatées nous laissent sceptiques quant à l'objectivité dans la sélection des candidats. Des immigrants ont affirmé n'avoir pu suivre les cours de français au COFI parce qu'ils parlaient anglais et pouvaient travailler dans cette langue. Des cours de français ont été accordés à des immigrants ayant déjà une connaissance suffisante de cette langue, certains Vietnamiens par exemple. Des immigrants âgés, ne pouvant s'intégrer au marché du travail, se sont vus accorder des cours de français alors qu'on les refusait à d'autres immigrants de même condition. Le seul critère de sélection retenu par les agents du fédéral serait-il d'accorder, par le biais du COFI, du bien-être social déguisé à ceux qui semblent en avoir besoin?...

Il est plus que souhaitable que le gouvernement du Québec puisse vraiment prendre en charge la clientèle des COFI. Il est anormal qu'à peine 20% des immigrants bénéficient des cours de français, compte tenu du fait que le français est indispensable au Québec.

Contraintes administratives

Les COFI depuis leur fondation sont subventionnés à 100% par le gouvernement fédéral dans le cadre de la loi de 1967 sur la Formation Professionnelle des Adultes. Chaque année, le gouvernement fédéral décide du budget qu'il accordera pour la prochaine année fiscale. Or, la tendance est à la diminution des subsides accordés et, pour la prochaine année fiscale qui débutera le 1er avril 78, le gouvernement fédéral manifeste son intention de diminuer considérablement sa contribution pour 1978-79 et davantage encore pour 1979-80 et 1980-81. Si cette politique est appliquée, cela voudra dire diminution de clientèle dans les COFI et surplus de professeurs.

De plus, le gouvernement fédéral aurait décidé d'appliquer une nouvelle politique de sélection des candidats aux cours offerts par le COFI. À l'avenir, seuls les immigrants dits "indépendants" et les réfugiés politiques auraient droit au cours de français. Or ces immigrants ne constituent que 35% de la population actuelle des COFI. Quant aux parrainés, ils seraient pris en charge par le parrain en arrivant au Canada et n'auraient plus droit aux cours de français.

Perspectives d'avenir

L'incertitude plane sur l'avenir des COFI, est-il besoin de le dire?... Le gouvernement fédéral veut diminuer les budgets accordés et restreindre l'immigration, le gouvernement provincial semble vouloir prendre la responsabilité entière de l'immigration au Québec, mais en aura-t-il la possibilité et les moyens?... Comment concilier, pour le moment, les options divergentes du fédéral et du provincial?... C'est à suivre...

LES C.O.F.I.

"J'ai retenu le COFI comme l'institution privilégiée du ministère; c'est une porte d'entrée privilégiée pour préparer l'immigrant à s'insérer dans la société québécoise."

"Le COFI de l'avenir, c'est une institution identifiée à un milieu donné, dans un quartier, dans une petite ville, qui offrira des cours de langue, parce que la langue, c'est le principal instrument d'insertion dans une société donnée, et qui sera aussi un lieu d'information et d'animation pour l'immigrant qui connaît mal nos institutions et le réseau de nos services sociaux."

"Personnellement, je privilégie pour l'immigrant l'approche de la vie quotidienne, plutôt que d'essayer de l'adapter par des programmes de week-end un peu parachutés. Le rôle du COFI, c'est d'être cet animateur d'activités de quartier pour aider les immigrants et les Québécois à se connaître, à se comprendre et à travailler ensemble."

"La majorité des immigrants (ce fut le cas des Chinois, des Japonais, des immigrants venus des pays de l'Est, des Polonais, des Hongrois, des Tchèques) s'est intégrée à la minorité anglophone du Québec. S'il parle anglais, s'il ne s'est pas enraciné dans la vraie société québécoise, l'immigrant ne peut pas s'identifier au projet québécois, il ne peut pas se sentir dans le coup. Notre objectif, c'est que l'immigrant s'enracine au Québec, qu'il l'aime et qu'il y demeure. J'en connais qui ne demandent pas mieux que de s'adapter à la réalité francophone québécoise, mais on ne leur en a pas donné le moyen."

Extrait d'un interview que M. Jacques Couture, ministre de l'Immigration, accordait à Québec-Monde, mensuel du ministère de l'Immigration au Québec, no 23, novembre 1977.

Les C. O. F. I. vus par une ancienne étudiante

Célia LILLO-GERVAIS

Les C.O.F.I. ce sont les Centres d'Orientation et de Formation pour les Immigrants; un très beau et long titre qui, pour la plupart des immigrants, veut dire tout simplement "cours de français".

De toute façon, quand on ne sait pas la langue de son nouveau pays d'adoption, suivre un cours de français pendant 30 semaines, 6 heures par jour, du lundi au vendredi tout en recevant une petite paie chaque 15 jours. C'est très attrayant!

Qui oserait demander plus de bénéfiques? Surtout quand on s'imagine qu'après avoir terminé son cours, on pourra s'exprimer en français sans aucune difficulté et ainsi être au même niveau que les travailleurs québécois dans la course aux emplois.

Mais cette idée qu'ont la plupart des immigrants change peu à peu une fois le cours commencé.

Au C.O.F.I. on n'est pas traité comme un adulte qui désire travailler le plus tôt possible; au contraire on est traité comme un petit écolier, ce qui aggrave encore plus ta situation d'insécurité, d'instabilité et d'incertitude face à ta possibilité de te trouver du travail.

Durant les 30 semaines du C.O.F.I., on ne nous a donné que deux séances d'information: une portant sur l'assurance-maladie et l'autre nous présentant le système bancaire canadien. Ces séances d'information ne nous ont été données qu'à la fin du cours; il était impossible de nous les donner plus tôt, parce que, croyait-on (sic), nous ne savions pas assez de français pour les comprendre.

Néanmoins, les professeurs de chaque cours pourraient profiter davantage des conversations à thème libre durant la classe pour informer et orienter les immigrants sur des problèmes très concrets auxquels ceux-ci doivent faire face chaque jour. De cette façon, on pourrait nous enseigner le français tout en nous donnant de l'information pertinente sur notre nouveau pays d'adoption.

De plus, il serait bien utile, afin de préparer davantage le travailleur immigrant à faire face au monde du travail, de l'informer sur les différents organismes qui surveillent les conditions du travailleur québécois, tels que la Commission du Salaire Minimum, la Commission des Accidents de Travail, la Commission d'Assurance-chômage, les services des programmes de formation professionnelle aux adultes ainsi que les débouchés de chaque métier et profession, etc...

Dans le cadre du programme "sensibilisation à la vie québécoise", nous n'avons eu pour toute activité que deux visites que n'importe lequel touriste américain aurait pu faire, soit une visite au jardin botanique et une autre dans le vieux Montréal. Pourtant les C.O.F.I. se trouvent d'habitude dans des quartiers où il y a des Québécois qui seraient disposés à franchir les murailles du C.O.F.I. pour partager au moins une fois par semaine des expériences avec les travailleurs immigrants.

Le travailleur immigrant n'a aucune participation dans la mise en marche des objectifs des C.O.F.I.

Son rôle est celui d'un étudiant bien discipliné, ce qui veut dire suivre fidèlement tous les règlements dictés par la Direction et surtout ne pas mettre en doute la méthodologie employée par les professeurs. Celle-ci ne permet pas tellement l'enseignement du français selon le rythme d'apprentissage, l'intérêt, la motivation de chaque travailleur immigrant. Ainsi, pour ce faire, il serait important de ré-évaluer périodiquement les étudiants afin de rendre les cours plus homogènes et alors les résultats d'apprentissage seraient plus positifs et encourageants tant pour les étudiants que pour les professeurs.

Il est très frustrant de se rendre compte qu'une fois le C.O.F.I. terminé, on est presque au même point qu'au départ. En sortant du C.O.F.I., tu devras continuer à faire le même type de travail de "cheap labor" (laveur de vaisselle, femme de chambres..., etc.) que tu faisais avant d'y aller.

Il est évident, et on le comprend fort bien, que le C.O.F.I. ne peut pas te donner une carte de compétence, laquelle est un pré-requis indispensable pour pouvoir exécuter son métier ou sa profession. De plus, il est compréhensible aussi que ton futur employeur ne pourra pas considérer comme expérience pertinente au travail envisagé celle que tu auras obtenue pendant 30 semaines au Centre d'Orientation et Formation pour les Immigrants (C.O.F.I.).

Cependant, il me semble que les C.O.F.I. auraient avantage à ne pas être seulement des cours de langue et à s'axer davantage sur l'orientation et la formation des immigrants, comme d'ailleurs leur nom l'indique.

En terminant, je constate que mon bilan des C.O.F.I. demeure assez négatif mais pourtant j'ai essayé d'être la plus spontanée et sincère possible.

Stage de formation du C.P.M.O. 1978-79

Comme l'an dernier, le Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (C.P.M.O.) offre un stage de formation pour des chrétiens et agents pastoraux en milieu ouvrier et populaire. Ce stage allie des périodes de formation intensives à Montréal à du travail personnel supervisé dans la région du stagiaire.

Il n'est pas nécessaire que le stagiaire quitte son travail ou son engagement. Il doit cependant pouvoir s'absenter de sa région pour participer aux cinq blocs intensifs de formation qui totalisent entre septembre et juin 12 semaines.

Durant les blocs intensifs, on se confronte à la réalité ouvrière et populaire, à l'histoire du mouvement ouvrier; on se donne certains outils d'analyse, on amorce une réflexion biblique et théologique liée à la réalité ouvrière et populaire. Enfin, on s'interroge sur nos pratiques, nos pédagogies dans notre engagement et dans la construction d'une Église populaire.

Pour plus de renseignements, écrire au Secrétariat du C.P.M.O., 1212, rue Panet, Montréal (524-3561).

Le 1^{er} Cahier du C.P.M.O. est disponible:

L'ÉGLISE ET LE MOUVEMENT OUVRIER AU QUÉBEC
Panorama historique 1837-1977

Un instrument qu'il faut avoir. 32 p. — \$1.00
écrire au C.P.M.O., 1212, rue Panet, Montréal, Qué. H2L 2Y7

L'évolution récente de la politique d'immigration au Canada

Dominique BOISVERT

Quand le Canada commence à regretter ses "bons sentiments"...
Après une période d'ouverture, on ferme les portes...
Pour les immigrants, la "crise" a ouvert une période sombre...

Beaucoup de gens ont entendu parler de la nouvelle loi canadienne sur l'immigration: le fameux "Bill C-24". En fait, ce n'est pas l'épisode le plus récent, mais l'aboutissement de toute l'évolution de la politique canadienne d'immigration depuis 1972. Évolution que l'on peut résumer en quelques mots: *contrôle* de plus en plus direct et *asservissement* de plus en plus absolu de l'immigration aux besoins des intérêts économiques dominants de la société canadienne.

Pour bien saisir le phénomène, il est important de remonter un peu dans le temps et de faire un survol, même très rapide, de quelques moments clefs des années 60.

L'année 1967

On reconnaît généralement que le début des années 60 marque une nouvelle période dans l'histoire de l'immigration canadienne. À partir de 1962 en particulier, on va connaître une série de changements et de pressions (en particulier pour abolir toute forme de discrimination dans la sélection des immigrants) qui vont aboutir en 1966 à la création du Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration (dont le premier

titulaire sera Jean Marchand). C'est également en 1966 que sera publié le Livre Blanc sur l'immigration qui conduira, un an plus tard, au Règlement de 1967.

1967 constitue en quelque sorte le point culminant de la "politique d'ouverture" du Canada en matière d'immigration. Trois décisions qui auront en particulier une influence décisive sur l'évolution subséquente de l'immigration au Canada.

Le Règlement de 1967 abolit les dernières mesures ouvertement discriminatoires et racistes qui subsistaient dans notre politique de l'immigration. Conséquence: à partir de ce moment, la proportion des immigrants en provenance des pays du Tiers-Monde et en particulier des immigrants "de couleur" venant d'Asie, d'Afrique, des Antilles, des Caraïbes, etc., va constamment augmenter.

Le Règlement de 1967 permet dorénavant officiellement aux visiteurs en voyage au Canada de faire leur demande de résidence permanente durant leur séjour ici, légalisant ainsi une pratique qui s'était de plus en plus développée à partir de 1964. En 1967, c'est l'Expo universelle de Montréal, le centenaire de la Confédération: le Canada est un pays généreux qui ouvre toutes grandes ses portes à tous nos "frères de la Terre des Hommes". Conséquence: on constate une croissance très importante du nombre d'immigrants au cours des années qui suivirent.

1967 est aussi l'année où le Parlement canadien adopte la nouvelle loi sur la Commission d'appel de l'immigration. Avec cette loi, le Canada se dote d'une véritable commission d'appel, indépendante du Ministère, et qui peut réviser en appel *toutes* les ordonnances d'expulsion rendues contre une personne. Conséquence: un très grand nombre de personnes ont recours à la Commission d'appel puisque celle-ci est la seule instance du processus d'immigration qui doit décider non seulement des aspects juridiques de la question ("telle personne se trouve-t-elle *légalement* au Canada?") mais qui doit aussi tenir compte des aspects humanitaires de la situation ("compte tenu de *l'ensemble des circonstances du cas*, telle personne devrait-elle rester au Canada ou en être expulsée?").

Les "bons sentiments" et leur cause

Ces "bons sentiments", cette politique d'ouverture, correspondent, il faut bien le voir, à une période de prospérité économique qui carac-

térisé, en gros au Canada, la période allant de 1961 à 1967. Cependant, cette prospérité fut de courte durée et dès la fin des années 60, la situation économique commence à se détériorer. Avec le début des années 70, la situation prend un caractère de véritable "crise économique": inflation, récession, chômage, etc...

L'immigration, qui est essentiellement *un outil* dans les mains de nos gouvernants, au service de certains intérêts économiques, a bien sûr subi immédiatement les conséquences de ce revirement de la situation économique canadienne.

Le Canada, qui ouvrait toutes grandes ses portes en 1967, a vite senti le besoin de les refermer graduellement à partir de 1972. La politique de non-discrimination (raciale entre autres) ayant modifié la composition traditionnelle de notre immigration, le gouvernement canadien commença à s'inquiéter des réactions possibles de la population canadienne face à sa propre transformation graduelle, au contact de mœurs, de coutumes et de traditions différentes des nôtres. Quant à la Commission d'appel, puisque trop de gens faisaient appel à des pouvoirs humanitaires et qu'elle-même en faisait un usage trop libéral au goût du gouvernement, elle fut tout simplement privée d'une partie importante de sa juridiction en août 1973.

Ainsi, 1972 marque le point tournant de l'évolution récente de la politique canadienne d'immigration. Et cette nouvelle orientation se fera sous le signe d'une restriction graduelle et constante, non seulement du nombre des immigrants au Canada, mais aussi de leurs droits et libertés. L'État canadien, après s'être payé le "luxe" de l'ouverture spectaculaire et des bons sentiments dans la deuxième moitié des années 60, cherche à reprendre le contrôle de cet instrument qu'est l'immigration. Et ce sera un contrôle de plus en plus strict et rigoureux dans toutes les dimensions de ce phénomène complexe qu'est l'immigration. En voici quelques-unes des principales étapes.

La porte se referme

6 novembre 1972: le ministère de l'immigration décide que dorénavant, il ne sera plus possible à un visiteur se trouvant au Canada de faire une demande d'immigration à partir d'ici. La personne intéressée devra d'abord retourner dans son pays d'origine, faire sa demande à partir de là-bas et attendre là-bas la réponse à sa demande.

Changement radical et subit qui causera d'énormes problèmes à d'innombrables personnes: beaucoup de gens n'apprendront le changement que trop tard et seront venus au Canada de bonne foi dans le but d'y faire une demande d'immigration. Ce qui forcera le gouvernement à retarder à quelques reprises la date d'application de sa nouvelle mesure et qui le conduira, un an plus tard, à organiser "l'Opération Mon Pays" dans le but à la fois de refaire un peu son "image humanitaire", fortement ternie dans l'opinion publique par les nombreux problèmes créés par son changement de politique, et de tenter de "régulariser" le plus possible la situation d'un très grand nombre d'immigrants qui se retrouvaient au Canada avec un statut irrégulier.

Changement dont le but est clair: *diminuer à court terme le nombre d'immigrants* en diminuant le nombre de personnes qui peuvent en faire la demande, et diminuer par conséquence le nombre de personnes qui auront recours à la Commission d'appel parce qu'elles auront été refusées et qu'elles en appelleront de leur ordonnance d'expulsion. Mais *surtout, à moyen terme, reprendre le contrôle de l'immigration* en redonnant aux mécanismes de sélection à l'étranger toute leur importance (ces mécanismes ayant en partie été "court-circuités" par la possibilité de faire une demande à partir du Canada.

1 — Le contrôle des emplois

1^{er} janvier 1973; on met en vigueur un nouveau règlement qui oblige dorénavant toute personne qui n'est ni un citoyen canadien ni un résident permanent (ou "immigrant reçu") à posséder un visa d'emploi pour pouvoir travailler. Cette mesure visera essentiellement les travailleurs temporaires ou saisonniers, qu'on a souvent qualifiés à juste titre de "nouveaux esclaves de la société moderne" et dont l'utilisation systématique a été développée à fond dans certains pays européens comme l'Allemagne de l'Ouest, la France, la Suisse, etc.

Cette mesure a un double objectif, comme l'explique le gouvernement lui-même: "protéger la population active du Canada contre l'utilisation injustifiée de main-d'œuvre étrangère, de même que pour adopter une mesure de contrôle additionnelle des visiteurs dont le séjour doit se prolonger" (*Livre Vert*, vol. 2, p. 206). Mesure dont l'objectif, *à moyen terme, vise clairement à mettre davantage encore l'immigration au service des intérêts économiques dominants de notre pays.*

2 — La perte du droit d'appel

15 août 1973: le Parlement adopte une modification à la loi de la Commission d'appel de 1967. Modification dont la caractéristique principale est de réduire très considérablement le nombre et les catégories de personnes qui auront désormais le droit d'en appeler d'une ordonnance d'expulsion rendue contre eux. À partir de cette date, seuls les immigrants reçus, les personnes qui possèdent un visa canadien, les personnes qui prétendent être réfugiés politiques et les personnes qui prétendent être citoyens canadiens auront le droit d'appel. Les modifications à la loi auront aussi pour effet, espère le gouvernement, d'amener la Commission d'appel à se contenter davantage à l'avenir "de juger si la Loi en vigueur s'applique aux personnes frappées d'expulsion" plutôt que de continuer "à interpréter et à appliquer la politique générale du gouvernement en matière d'immigration" (*Livre vert*, vol. 2, p. 201).

Le droit d'appel, qui constitue un des éléments fondamentaux de notre système judiciaire, et qui était un droit accordé à *tout* individu menacé d'expulsion jusqu'en 1973, est ainsi arraché à la plus grande partie d'entre eux, ce qui constitue un très net recul dans la politique canadienne d'immigration. En dehors de motifs conjonctuels à court terme (le très grand nombre de causes en attente devant la Commission), ce changement poursuit un objectif évident: *renforcer considérablement le contrôle du ministère de l'immigration sur l'acceptation ou le renvoi des immigrants au pays*, en diminuant considérablement la juridiction de la Commission d'appel, qui est totalement indépendante du ministère et qui avait fait preuve d'un peu trop de libéralisme dans l'interprétation et l'application de la loi, au goût du gouvernement.

3 — Réserver son emploi à l'avance

Octobre 1974: le ministère modifie une nouvelle fois ses règlements en ce qui concerne le "système de points" utilisé pour la sélection des immigrants. Dorénavant au lieu de donner 10 points à celui qui aura un emploi réservé avant même de venir au Canada, et de n'en donner aucun à celui qui n'en a pas, *on enlèvera 10 points* du total déjà accumulé à tout immigrant qui ne démontrera pas qu'il a vraiment une offre d'emploi ou qu'il se dirige vers un emploi dans un domaine où il existe notoirement une pénurie régionale persistante ("profession désignée"). Autrement dit, on cesse d'inciter les futurs immigrants à se

procurer un emploi avant de faire leur demande d'immigration pour désormais *les obliger* à le faire.

Cette mesure, outre qu'elle resserre une fois de plus les contrôles autour de l'immigrant, a un objectif clair: il s'agit *d'adapter le plus parfaitement possible la sélection des immigrants aux besoins changeants de l'économie canadienne*. Ainsi, on pourra mieux sélectionner "sur mesure" en fonction des places laissées vacantes dans notre marché du travail. En période de chômage élevé, cette mesure aura aussi comme effet de réduire le nombre des immigrants.

4 — Le contrôle de l'identité

Juillet 1976: le ministère met en vigueur un nouveau programme qui oblige désormais toute personne qui n'est ni un citoyen canadien ni un résident permanent (ou "immigrant reçu") à être identifié par un numéro de code (le chiffre 9) sur sa carte d'assurance sociale. Toute personne identifiée par ce code doit obligatoirement être munie d'un visa d'emploi pour travailler au Canada (voir plus haut "Le contrôle des emplois").

Cette mesure, qui vise à empêcher le travail illégal au Canada, a surtout pour effet d'augmenter les mesures de contrôle qui interviennent dans la vie des immigrants, de développer la suspicion et la crainte et elle constitue un premier pas vers l'instauration d'une carte d'identité obligatoire pour les immigrants.

Le livre vert

Toutes ces mesures n'étaient que des solutions d'urgence, partielles, morcelées. Le gouvernement sentait depuis longtemps le besoin de revoir sa politique d'immigration de fond en comble, afin d'intégrer tous ces éléments dans une politique d'ensemble qui répondrait aux nouveaux besoins du Canada.

Le 17 septembre 1973, le ministre Robert Andras annonçait la mise en chantier de cette révision et en février 1975, il rendait public le Livre vert sur l'immigration, document de travail qui, sans énoncer les intentions politiques du gouvernement, donnait déjà un avant-goût de ce qu'allait être la nouvelle loi sur l'immigration.

Pendant quelques mois, un comité formé de sénateurs et de députés de tous les partis représentés au Parlement fédéral, se promena à travers le pays pour y tenir des audiences et recueillir les avis de la population sur le Livre vert et la politique canadienne de l'immigration. Ce comité remit son rapport au Parlement en octobre 1975, pendant que cinq des membres de ce comité soumettaient un rapport minoritaire sur plusieurs des points particulièrement importants (droit d'appel, domicile, etc.).

Cette vaste opération de "consultation" autour du Livre vert n'offrait toutefois que très peu de garanties d'une réelle participation de la population. En effet, le peu de temps et de moyens accordés aux individus et aux groupes pour se préparer, de même que la conjoncture dans laquelle s'inscrivait cette consultation (période de chômage élevé et de tensions racistes plus propices aux préjugés qu'à la réflexion posée sur l'immigration) ont fait que celle-ci est devenue beaucoup plus un "processus de conditionnement de l'opinion publique" qu'une véritable consultation. Ce qui allait se confirmer en grande partie deux ans plus tard, lors du débat autour du Bill C-24, la nouvelle loi canadienne de l'immigration.

Le Bill C-24

Déposé en première lecture le 24 novembre 1976, le Bill C-24 a finalement été adopté par le Parlement canadien le 25 juillet 1977. Il semble qu'il entrera en vigueur officiellement au cours du printemps 1978.

Le Bill C-24, c'est à la fois l'aboutissement de toute cette évolution que nous avons montrée, particulièrement à partir de 1972, et la clef nécessaire pour comprendre le vrai sens de cette évolution.

Disons d'abord que le Bill C-24 incorpore, d'une manière ou d'une autre, chacune des mesures partielles adoptées depuis 1972. Mais il va beaucoup plus loin. En effet, il s'agit d'une refonte complète de toutes les lois canadiennes touchant l'immigration, et en particulier de la loi actuelle qui date de 1952 et de la loi de la Commission d'appel adoptée en 1967.

Le Bill C-24 est avant tout *un instrument souple*. On s'est arrangé pour que dorénavant, il soit beaucoup plus facile d'adapter l'immigra-

tion aux besoins du moment sans avoir à changer la loi ou même les règlements.

De plus, *on a modernisé la loi* en éliminant une foule d'interdictions ou de mesures désuètes (ex: interdiction des épileptiques) pour les remplacer par de nouvelles normes d'admissibilité, beaucoup plus raffinées et dangereuses, dont plusieurs sont à caractère "politique".

Mais fondamentalement, *on a considérablement resserré le contrôle économique, politique et administratif autour des immigrants* et de l'immigration en général.

— *Le contrôle économique*: en faisant ressortir beaucoup mieux qu'auparavant que l'immigration est au service des besoins de l'économie canadienne; en prenant des mesures pour qu'il y ait une adéquation aussi étroite que possible entre les deux; en développant de nouvelles catégories d'immigrants comme les "Immigrants sous conditions"; en favorisant le développement de la catégorie des travailleuses temporaires tout en accordant très peu d'avantages et de protection à ces derniers; etc.

— *Le contrôle politique*: en développant toute une série de critères d'inadmissibilité ou de renvoi qui pratiquent ouvertement la discrimination sur la base des activités ou des opinions politiques, même légales; en soumettant la reconnaissance du statut de réfugié politique à des critères tels que la notion de réfugié risque de perdre tout son sens; en introduisant des mesures exceptionnelles de renvoi qui violent tous les droits fondamentaux reconnus au Canada quand les personnes sont soupçonnées être un risque pour la sécurité nationale; etc.

— *Le contrôle administratif*: en multipliant les moyens de garder les immigrants sur la défensive, dans la dépendance face aux autorités de l'immigration, à la merci de la menace d'expulsion (abolition de la protection du domicile, imposition de conditions à l'entrée, pouvoir d'arrestations sans mandat, obligation de se soumettre à l'identification dans certains cas, etc.); en favorisant la suspicion et la crainte d'exercer même ses droits; en créant des présomptions contre les immigrants (perte du statut de résident après une absence de plus de 6 mois au cours d'une année); etc.

Le Bill C-24 n'est pas un accident. Comme on l'a vu, il s'inscrit dans une évolution précise et dont l'orientation est claire: il s'agit pour le gouvernement canadien de reprendre en mains cet instrument très im-

portant qu'est l'immigration, dans la poursuite de ses intérêts économiques et politiques. Particulièrement en période de crise, il est essentiel pour l'État canadien de bien contrôler cet outil, non seulement pour éviter qu'il ne détériore la situation (aggravation du chômage, par exemple) mais aussi pour servir d'arme dans la lutte contre la crise (les immigrants comme boucs émissaires, par exemple, ou comme facteurs de division dans la classe ouvrière).

Appel à la vigilance

La nouvelle loi canadienne sur l'immigration est un loi dangereuse. Ses aspects positifs (modernisation, garantie de certains droits, etc.) sont noyés au milieu de mesures inquiétantes, qui constituent un net recul pour les droits démocratiques des immigrants au Canada et une menace sérieuse pour les droits de tous les Canadiens.

Une lutte tenace a été menée pendant les 6 mois qui ont précédé son adoption pour alerter l'opinion publique sur les dangers que comportait le Bill C-24 et pour tenter de faire éliminer du projet de loi ses aspects les plus inacceptables.

La loi est maintenant adoptée. Mais la lutte n'est pas finie. En fait, c'est maintenant qu'elle commence. C'est maintenant à chacun d'être vigilant et de dénoncer chacun des abus dont il pourra être témoin. Et surtout c'est à chacun d'entre nous d'être attentif autour de soi et de développer, petit à petit, une véritable solidarité avec les immigrants.

Cet article est tiré du magazine OVO, qui publiait récemment un dossier sur l'Immigration. Nous remercions l'auteur et l'équipe d'OVO d'avoir autorisé cette reproduction. Cf. Magazine OVO, l'Immigration, no 27-28, p. 10.

La loi C-24

Une menace pour les immigrants et pour tous les citoyens

Plus de 25 organismes ont dénoncé au cours d'une conférence d'information le projet de loi C-24 sur l'immigration que parraine le gouvernement Trudeau. Ils accusent aussi Ottawa de contingenter l'immigration en fonction des besoins économiques du pays. Voilà le texte de leurs revendications.

Le projet de loi sur l'immigration, déposé par le ministre Bud Cullen le 24 novembre dernier, constitue non seulement un net recul par rapport à la loi actuelle, mais aussi une menace très sérieuse pour les droits des immigrants, et éventuellement de tous les citoyens. C'est pourquoi les signataires de la présente déclaration ont décidé de porter le débat sur la place publique afin que toute la population puisse prendre conscience de la situation et faire connaître son opposition au projet de loi.

Une loi à dénoncer

Le projet de loi C-24 est en effet trompeur, restrictif, répressif, discriminatoire et indigne de notre société qui se prétend développée, libérale et humanitaire.

Trompeur parce que, dans la présentation du projet de loi, on a insisté exagérément sur certains aspects, alors qu'on a pris bien soin d'en passer d'autres sous silence (en particulier les aspects les plus répressifs).

Restrictif parce qu'il vise, à tous les niveaux, à contingenter très sévèrement le nombre et le genre d'immigrants en fonction de nos besoins économiques, tout en assurant un contrôle aussi étroit et permanent que possible sur toutes les personnes se trouvant au Canada (sauf les citoyens canadiens).

Répressif de multiples manières sous prétexte de "sécurité nationale", entre autres en incorporant de manière permanente et élargie le bill C-85 sur la "sécurité olympique", en étendant la menace d'expulsion à tous les résidents permanents, etc.

Discriminatoire, à la fois par son système de points qui favorise systématiquement les immigrants des pays développés au détriment de ceux du Tiers-Monde, les gens instruits aux dépens de ceux qui le sont moins, etc., et par l'introduction de la notion d'immigrants sous conditions (qui pourront immigrer à condition d'accepter d'aller s'installer dans les régions éloignées, ou de pratiquer les métiers peu valorisés, dont les Canadiens ne veulent pas).

Indigne de notre société parce qu'après s'être peuplé presque exclusivement d'immigrants, et avoir progressivement évincé les populations indiennes ou inuits autochtones, notre pays, une fois devenu prospère, considère dorénavant l'immigration comme un privilège qu'il n'accordera, parcimonieusement, que dans la mesure où cela pourra encore servir "nos" intérêts économiques et sociaux.

"La perspective"

Il nous semble très important ici de situer rapidement le phénomène de l'immigration dans sa véritable perspective.

On change rarement de pays par plaisir ou par choix; c'est au contraire en général par obligation qu'on devient immigrant, parce que la situation dans laquelle on vit est devenue insatisfaisante, ou même dans certains cas intolérable, sur le plan économique, social ou politique.

Les diverses lois successives sur l'immigration au Canada ont toujours eu comme raison d'être et comme finalité de répondre à des facteurs économiques: il s'agissait de contingenter et de réglementer l'immigration de telle sorte qu'elle corresponde continuellement à notre conjoncture économique, dans le but de "stimuler le développement d'une économie florissante et d'assurer la prospérité dans toutes les régions du pays".

Or dans la période de crise que traverse actuellement l'économie des pays "avancés", on constate que le Canada, après avoir contribué à la détérioration de la situation économique des pays du Tiers-Monde, créant ainsi une nombreuse clientèle potentielle pour l'immigration, veut maintenant faire adopter une nouvelle loi sur l'immigration qui sera très restrictive, essayant ainsi de limiter les effets de la "crise" et de sauvegarder ses intérêts.

Pour y arriver, le Canada n'hésitera pas à développer son économie grâce à une exploitation systématique, régularisée et... légalisée des travailleurs immigrants. Ainsi, alors que le Livre Vert sur l'immigration était fort explicite en indiquant, à la page 26, que la main-d'œuvre dont notre pays avait surtout besoin présentement était une "main-d'œuvre non qualifiée ou ayant un degré limité de compétences, allant travailler dans des régions éloignées, acceptant des conditions de travail peu alléchantes et des salaires peu élevés ou encore cumulant à la fois ces trois inconvénients", le projet de loi n'accordera à ces travailleurs, que le Canada juge pourtant fort utiles comme main-d'œuvre et fait venir selon ses besoins, à peu près aucune chance d'obtenir la résidence permanente.

Les réfugiés politiques

On a fait grand état d'une innovation importante du projet de loi: la reconnaissance officielle du statut de réfugié politique. Malheureusement une étude approfondie du projet de loi nous oblige à démasquer la publicité tapageuse à ce sujet.

Il faut se rappeler ici que les réfugiés politiques sont, pour la plupart, des personnes qui sont poursuivies ou persécutées dans leur pays pour avoir combattu des régimes oppressifs et dictatoriaux, ou pour avoir défendu les droits fondamentaux des masses populaires et des travailleurs. Dans cette perspective, le Canada en rendant difficile la reconnaissance du statut de réfugié politique et encore plus l'accueil de ces mêmes réfugiés, non seulement met en danger la vie ou la sécurité de centaines de personnes mais refuse ou restreint, dans les faits, son appui à ceux qui combattent pour plus de justice et de liberté.

Or, d'une part, la nouvelle loi n'accorde aucune facilité ou protection nouvelles aux éventuels réfugiés politiques par rapport à la situation actuelle: elle ne fait qu'inscrire dans le texte de loi ce qu'était déjà la pratique administrative habituelle en pareil cas.

D'autre part, la véritable innovation (si c'en est une), c'est la création d'une deuxième étape de filtrage avant l'accueil d'un réfugié: en effet, une fois qu'un réfugié est reconnu comme tel, il peut encore se voir refuser l'accueil au Canada, s'il rentre dans l'une des nombreuses catégories d'inadmissibilité prévues à l'article 4 (2) b); or ces catégories sont telles que le ministre pourra, s'il le désire, refuser l'accueil à presque tous les réfugiés politiques en utilisant ces catégories d'inadmissibilité.

Enfin, le projet de loi ne précise nulle part quel sera le statut précis réservé aux réfugiés politiques qui ont eu la chance de passer avec succès à travers les deux étapes d'accueil: seront-ils des résidents permanents? des titulaires de permis de ministre? des... réfugiés politiques? (et si oui avec quels droits et devoirs)?

Les mesures répressives

Le projet de loi C-24 non seulement renforce les mesures coercitives qui existaient déjà dans l'ancienne loi (en particulier les pénalités prévues en cas d'infraction à la loi (articles 95 à 103) mais aussi introduit de nombreuses nouvelles mesures répressives dignes d'un État de plus en plus policier.

Mentionnons entre autres que dorénavant même les résidents permanents pourront être expulsés pour toute une série de motifs (article 27 (1)). La notion de "domicile", qui accordait aux immigrants résidant au Canada depuis cinq ans, une certaine protection contre les expulsions est désormais abolie (article 127).

Les motifs d'inadmissibilité au Canada pour toute personne désireuse d'y entrer (immigrant, visiteur, etc.) seront beaucoup plus nombreux et sévères en matière de "sécurité nationale" (article 19 (1) c), d), e), f), g)). D'ailleurs ce concept de "sécurité nationale", principalement développé et mis en application par les nombreuses dictatures militaires d'Amérique latine où il permet de justifier aussi bien la torture, les assassinats que l'état de siège et la suppression des droits démocratiques, est un concept qui revient fréquemment dans le projet de loi, ce qui ne peut manquer d'inquiéter fortement tous ceux qui se préoccupent de la situation des immigrants au Canada et de l'avenir des libertés démocratiques et des droits de l'homme dans ce pays.

La "sécurité nationale" permettra par exemple au ministre de l'Immigration et au Solliciteur général de déporter toute personne, autre

qu'un résident permanent et qu'un citoyen canadien, sans aucune audition (article 39). Elle permettra même de déporter, sur simple dépôt d'une attestation des ministres, un résident permanent qui aura cependant la protection bien relative de se faire entendre devant un Conseil consultatif, mais qui n'aura cependant aucun droit d'appel (articles 40, 119 et 72 (1)).

Toujours la même "sécurité nationale" pourra priver tout appelant d'une partie importante de ses motifs d'appel (les motifs permettant de "tenir compte des circonstances", ou de "considérations humanitaires ou de compassion") articles 72 (3), 83).

D'autres nouveautés inacceptables sont incluses dans le projet de loi. Signalons parmi d'autres:

— pouvoir d'arrestation sans mandat accordé à tout agent de la paix ou à tout agent d'immigration au Canada (article 104 (2));

— réglementation permettant de "ficher" toutes les personnes se trouvant au Canada (sauf les citoyens canadiens) soit par empreintes digitales, soit par photographies ou autrement (article 115 (1) o));

— réglementation permettant d'imposer éventuellement à toute personne se trouvant au Canada, y compris les citoyens canadiens, une sorte de "visa de sortie" avant de quitter le pays (article 110 (1) n)).

Situation des travailleurs

Par contre, le projet de loi est étonnamment silencieux quant aux droits des travailleurs immigrants. Considérés officiellement comme des "visiteurs" par le projet de loi, les travailleurs temporaires ou saisonniers n'ont aucun droit particulier, sinon de contribuer eux aussi à la "prospérité du pays" et à son "développement économique". Davantage encore que par le passé, ils n'auront pas le droit de travailler au Canada à moins d'avoir une autorisation de travail avant d'entrer au pays, ils n'auront pas le droit de rester au Canada une fois leur autorisation échuë et encore moins le droit de demander la résidence permanente pendant qu'ils travailleront au pays; ils n'auront pas même droit, d'après la loi en pratique, aux divers programmes de "sécurité sociale" (assurance chômage, assurance maladie, allocations familiales, etc.), tout en étant obligés de payer les cotisations pour ces divers régimes!

Comme on peut le constater, tous ces travailleurs, qui sont les plus souvent exploités par leurs divers employeurs (payés sous le salaire minimum, empêchés dans les faits de se syndiquer, etc.), seront les bienvenus au Canada... dans la mesure où ils contribueront à notre prospérité et ne manifesteront pas le désir d'y participer de façon permanente!

Omissions importantes

Bref, les éléments nouveaux qu'apporte le projet de loi entrent surtout dans la catégorie des mesures répressives. Quant aux aspects positifs, ils ne sont la plupart du temps qu'une codification législative des principales décisions jurisprudentielles ou des pratiques administratives déjà appliquées. Pendant ce temps, le projet de loi omet complètement des points importants comme par exemple toutes les questions relatives au racisme, etc.

Le texte que nous reproduisons ci-haut, s'il est chronologiquement antérieur à la rédaction de l'article de Dominique Boisvert, garde toute sa pertinence comme réponse à l'appel lancé par Dominique.

Le geste de solidarité amorcé, doit se poursuivre. Car les dangers dénoncés par les 35 organismes solidaires des immigrants québécois et canadiens au début de leur campagne, sont dorénavant menaces réelles et quotidiennes. Car le Bill C-24 a force de loi.

Toute personne, ou tout groupe intéressé à témoigner de leur solidarité avec les immigrants de chez nous et à lutter avec eux en faveur des revendications présentes dans ce manifeste pourront contacter:

Le groupe de travail sur l'immigration
a/s Ligue des Droits de l'Homme,
3836 rue St-Hubert,
Tél.: 844-2815

L'immigration :

Une stratégie d'exploitation des travailleurs à l'échelle mondiale

Paul BÉLANGER, *sociologue*
Université de Montréal.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que des populations sont poussées par la famine ou forcées par des troupes d'occupation à se déplacer vers d'autres pays où ils constitueront une force de travail surexploitée. Depuis la traite des esclaves africains vers les Amériques, en passant par la migration en désespoir des paysans irlandais affamés à la fin du dix-neuvième siècle, jusqu'au présent recours à une "traite" néo-coloniale des masses prolétaires des pays du tiers-monde encore soumis à la domination des "économies libérales", toujours se poursuit le développement du système capitaliste mondial.

Cette "armée de réserve" que forment les immigrants, joue un rôle important dans les pays fortement industrialisés de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord: elle fournit, par exemple, plus de 8% de la population active française, 18% de la population totale de la Suisse où elle occupe 40% des emplois en usine. En Allemagne de l'Ouest, 11% des salariés dans le secteur de la métallurgie sont des travailleurs émigrés.

Or ces femmes et ces hommes, forcés par le pillage impérialiste à émigrer de leur pays pour vendre leur force de travail dans les États capitalistes "avancés", travaillent et vivent dans des conditions de surexploitation. Bien plus, ils contribuent par là, malgré eux, à l'accroissement des rapports de dépendance où vitote l'économie extravertie de leur pays d'origine.

1 — *L'immigration: double fonction économique, double exploitation et double lutte*

Les pays du tiers-monde, encore sous la dépendance des pays capitalistes et des multinationales, constituent une "armée de réserve" précieuse pour le patronat sur le marché du travail européen et nord-américain.

La bourgeoisie locale n'arrive à intégrer qu'une très faible partie de la population active dans les enclaves modernes d'une économie encore articulée principalement autour d'une exploitation de la terre par la masse des pauvres paysans sous-équipés et voués à substituer sans cesse des cultures d'exportation à leur culture vivrière, et cela pour payer de lourds impôts. Or cette bourgeoisie nationale ne peut maintenir ce type de "croissance" économique étroite sans que les villes puissent être soulagées de la pression sociale que crée le chômage des jeunes urbains et des jeunes ruraux fuyant les conditions de vie en autosubsistance des campagnes. Ce qui explique l'immigration officielle et l'immigration clandestine tolérée de paysans mexicains vers les USA, des paysans africains vers l'Europe et ceux des Antilles vers l'Amérique du Nord.

Et cette immigration est d'autant plus facilitée par les économies libérales "avancées" que celles-ci ont besoin d'un tel réservoir de main-d'œuvre à bon marché. Elles en ont besoin pour grossir le nombre de travailleurs en recherche d'emploi et, par cette pénurie entretenue d'emplois, freiner la montée des revendications ouvrières; besoin aussi pour combler les emplois temporaires ou saisonniers et les emplois sous-payés. Cette force de travail supplémentaire est, en effet, d'autant plus recherchée par les patrons que la plupart du temps elle est forcée de se vendre sans pouvoir organiser ou utiliser une protection syndicale, sans pouvoir refuser les postes éloignés, dangereux et insalubres. Et ainsi cette concurrence organisée divise la classe ouvrière. Sans oublier que les patrons européens et nord-américains jouissent d'une ressource dont le coût de reproduction et de qualification est passé en douce aux pays sous-développés.

D'autres articles de ce numéro de Dossiers "Vie Ouvrière" décrivent les difficiles conditions de travail et de vie des immigrants. Je ne veux souligner ici que deux problèmes partout présents dans les pays utilisant les travailleurs immigrés: la situation de la femme immigrante et le statut d'insécurité entretenu auquel font face tous les immigrants.

La femme immigrante

Les problèmes que vivent l'ensemble des travailleurs immigrés se manifestent de façon encore plus accentuée et dramatique chez la femme immigrante. Elle doit affronter des situations particulières:

— soit qu'elle doive s'occuper des enfants, et alors elle devra le faire dans des conditions d'habitation inacceptables et dans un pays et une culture étrangers; elle devra alors résister aux pressions venant de l'école pour initier quand même ses enfants à la langue et à la culture de leur pays d'origine. Et tout cela, elle devra le faire pratiquement seule, en raison tant des longues heures de travail et de transport de son mari que de la répartition biaisée des tâches domestiques;

— soit qu'elle travaille à l'extérieur et alors, en tant que femme immigrante, elle sera soumise aux conditions de travail les plus pénibles, recevoir les salaires les plus bas, et être l'objet de discriminations de tous ordres auxquelles elle sera davantage exposée que l'homme. À cela il faut ajouter les difficultés d'organisation et de mobilisation de ces femmes: isolement, garde des enfants, etc.

Insécurité permanente

Contribuant à maintenir les travailleurs immigrants dociles, adaptables et mobiles, le climat d'insécurité toujours maintenu s'accroît là où montent des revendications. Ce harcèlement policier, comme par hasard, touche plus particulièrement ceux parmi les travailleurs immigrants qui sont suffisamment conscients de leur situation pour mener des luttes revendicatives. On se rappellera à ce sujet les deux militants Sacco et Vanzetti qui, accusés d'un crime qu'ils ont toujours nié, ont été exécutés au Massachusetts le 23 août 1927. Cinquante ans plus tard, le gouverneur de cet État reconnaîtra l'innocence de ces deux travailleurs immigrants italiens.

Insécurité donc devant un emploi jamais garanti, insécurité sous la menace permanente d'expulsion ou de renvoi arbitraire, insécurité découlant du manque de protection syndicale, sans parler de l'insécurité du sort incertain de la famille restée là-bas, sujette à la famine, au vol de l'argent envoyé d'Europe, et à la répression évidemment. Dans ce contexte, on comprend la difficulté pour ces travailleurs d'organiser leur propre lutte et de participer aux luttes de la classe ouvrière du pays où ils travaillent.

Lutte difficile mais non impossible: citons le cas de travailleurs indonésiens en Hollande, et celui de ces travailleurs africains en France. En effet, les travailleurs sénégalais en France ont réussi, par exemple, à s'organiser pour s'attaquer à la défense de leurs droits en France, ainsi qu'au développement véritablement populaire et autocentré de leur pays d'origine.

Ces travailleurs sénégalais sont embauchés dans les secteurs les plus défavorisés de la structure d'emplois française. Leurs conditions de vie sont d'autant plus critiques qu'ils doivent expédier mensuellement une partie importante de leur faible salaire pour faire vivre leur famille demeurée au Sénégal. Quelque 100,000 habitants des nombreux villages de la vallée du fleuve Sénégal n'arrivent à subsister en grande partie que par l'envoi de ces argents. Or l'Union générale des travailleurs sénégalais (UGTSF), animée par son secrétaire général Sally N'Dongo, mène déjà depuis plusieurs années une triple lutte. Une lutte d'abord pour la défense des droits des travailleurs immigrants: logement, conditions de travail; mais une lutte aussi pour contrer, malgré toute la propagande sur la coopération franco-africaine, les effets dramatiques de cet exode dans les zones de départ qui risquent ainsi de perdre leurs éléments les plus actifs, les plus dynamiques. Aussi l'UGTSF met-elle l'accent sur la formation de ses membres avant leur retour au Sénégal. Une lutte enfin aux côtés des travailleurs français dans les usines et un appui militant aux organisations syndicales.

En plus de cette surexploitation malgré les luttes et les victoires partielles obtenues au niveau des foyers d'hébergement, par exemple, les organisations de travailleurs immigrants doivent faire face à une oppression accrue, reliée à la crise économique présente.

2 — *Dans les économies capitalistes en crise, les travailleurs immigrants déjà surexploités, sont devenus des boucs émissaires*

Depuis le début de la présente crise économique mondiale en 1973, et le chômage élevé qui l'accompagne, on assiste à un revirement brusque du patronat et des gouvernements d'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord. On connaît les tentatives des gouvernements québécois d'avant

le 15 novembre (bills 28, 29, 30) et du gouvernement d'Ottawa pour restreindre l'immigration et la contrôler davantage. À cet égard, et malgré les nombreux mémoires et campagnes de sensibilisation de la Ligue québécoise des Droits de l'homme, des organisations de travailleurs et des Églises, la loi canadienne de 1977 est une vraie "réussite" réactionnaire. Elle donne à l'État canadien les outils juridiques nécessaires pour contrôler l'entrée, selon la conjoncture du volume et du type désiré, de ces prolétaires forcés de se mettre en file d'attente devant les bureaux d'immigration des riches ambassades des pays capitalistes européens et nord-américains.

La situation est en effet passablement la même dans l'ensemble de ces pays. Dans un article récent du Monde Diplomatique, on conclut ainsi un article sur l'immigration aux États-Unis: "À l'heure actuelle, le pays connaît à nouveau une de ses crises périodiques de surproduction, et ce sont, une fois de plus, les nouveaux arrivants sur le marché du travail — en l'occurrence les mexicains — qui servent de "boucs émissaires" au pouvoir et que l'on accuse de venir en trop grand nombre "manger le pain" des citoyens, alors qu'ils remplissent un rôle économique indispensable en effectuant les travaux ingrats que les américains de vieille souche refusent de faire"¹.

En France, pour protéger le marché national d'emploi, le gouvernement, dès 1973, modifie sa politique et contrôle plus systématiquement les entrées; en 1974, il ferme les frontières et, en 1976-77, il propose aux immigrés, à grand renfort de publicité, de troquer tous leurs droits acquis et de retourner dans leur pays pour une somme forfaitaire "très nettement inférieure aux indemnités et allocations globales auxquelles ils auraient droit s'ils restaient en France"².

Dans un petit livre décrivant la lutte des travailleurs africains en France, Marie-France Moulin conclut en notant un redéploiement des investissements français en Asie du Sud-est, en Afrique du Sud, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et dans l'ensemble de l'Afrique francophone, là précisément où ils pourront exploiter sur place, et plus près des sources de matières premières, une main-d'œuvre à bon marché: "Contraints et forcés par le pillage impérialiste de partir de chez-eux, les immigrés

¹ Le Monde Diplomatique, octobre 1977.

² Le Monde Diplomatique, septembre 1977.

risquent fort d'y retourner contraints et forcés: telle est l'exigence nouvelle de l'impérialisme français"³.

Les seules expulsions, au sens strict du terme, ont passé en France de 2709 en 1974, à 3715 en 1975 et à 4000 en 1976⁴. Et il faudrait parler ici des politiques discriminatoires à l'égard des réfugiés politiques, selon qu'ils appartiennent à des mouvements réactionnaires ou progressistes. On connaît bien cela au Canada où le gouvernement, de 1968 à 1973, n'aura reconnu malgré la pression, que 29 réfugiés politiques haïtiens, mais accueillera plus de 15,000 ressortissants de l'Europe de l'Est, sans parler de l'empressement à faciliter l'immigration des "réfugiés" du Vietnam du Sud. Rappelons à cet égard la complicité silencieuse des gouvernements occidentaux dans la triste affaire des emprisonnements et assassinats massifs des militants argentins, sans oublier ceux du Chili et de l'Uruguay.

La politique d'exploitation (par immigration interposée) des masses populaires au tiers-monde n'est pas séparable de la répression effroyable que les pays du "centre" encouragent par leur soutien économique, sinon militaire, aux dictateurs fascistes latino-américains, aux régimes réactionnaires africains, aux États qu'ils contrôlent encore en Asie.

Notons aussi que la présente conjoncture de crise économique est favorable au réveil du racisme susceptible, en retour, de renforcer ces nouvelles politiques réactionnaires. Après avoir exploité les travailleurs étrangers, on les expulse. Certains groupes d'extrême droite vont même jusqu'à présenter ces expulsions comme "une mesure d'intérêt national dont tout un chacun sera bénéficiaire". Un groupe de ce genre en Suisse a même réussi, par exemple, à faire tenir un référendum et à obtenir près du tiers des voix sur une proposition envisageant l'expulsion en trois ans de 500,000 étrangers.

La Belgique et le Danemark ont aussi totalement bloqué leur immigration, alors que les Pays-Bas l'ont limitée, tout comme l'Australie. Bref, une politique de contrôle de l'immigration généralisée des pays capitalistes industrialisés, qui permet à chacun d'eux de s'excuser de cet expédient face à la crise en montrant du doigt les autres qui en font autant sinon pire; mais une politique qui, précisément par son caractère d'ensemble, constitue une nouvelle forme d'oppression des mas-

³ MARIE-FRANCE MOULIN: *Machines à dormir*, Maspéro 1976.

⁴ Le Monde Diplomatique, septembre 1977, page 12.

ses populaires des pays non encore véritablement libérés dans le tiers-monde et des pays néo-colonisés tels le Sénégal et la Côte d'Ivoire (les deux seuls pays africains qui ont refusé de suivre le boycott lors des jeux olympiques de Montréal).

Solidarité ouvrière internationale

À cette situation où les forces capitalistes au centre, non seulement exploitent les travailleurs provenant de la périphérie, mais contrôlent les migrations de la force de travail internationale pour exploiter leur classe ouvrière de longue souche, il n'y a qu'une seule réponse: la solidarité ouvrière internationale. Et les travailleurs immigrants ont le droit au seul véritable outil de défense qu'est cette solidarité des travailleurs.

Certes, il y a plusieurs obstacles dont le plus important est la situation de compétition entretenue par les patrons entre les travailleurs immigrants et les autres, surtout en situation de chômage élevé comme c'est le cas présentement. La défense de l'emploi des nationaux est un piège face à l'adversaire dont les stratégies nationales s'élaborent maintenant à l'échelle supra-nationale: déplacement du capital à travers le monde, des machines et de la force de travail, selon la conjoncture économique et politique des différents pays.

Par ailleurs, cette solidarité ne pourra se développer sans reconnaître les conditions spécifiques d'exploitation des travailleurs immigrants et leur volonté de participer à la lutte de libération dans leur pays, tout aussi importante que le combat à côté de leurs camarades de travail dans les usines et sur les chantiers d'ici. Reconnaître cette autonomie et ce spécifique de la lutte des travailleurs immigrants est une condition nécessaire au développement de la solidarité ouvrière internationale.

Janvier 1978

POST-SCRIPTUM

J'espère qu'on ne m'en voudra pas de ne pas avoir traité dans ce bref article de cette curieuse immigration blanche d'Afrique du Sud et du Zymbabwe vers la Bolivie, l'Argentine et l'Uruguay: on ne m'avait pas demandé un article sur les génocides des paysans amérindiens de Bolivie par des colons blancs.

Et puis, colon blanc moi-même, je ne voulais fournir une aussi belle occasion aux amérindiens d'ici de faire des rapprochements "fâcheux", tant pour les tenants fédéralistes des "deux peuples fondateurs" que pour les tenants souverainistes du droit de la nation à contrôler son territoire. Immigrants de vieille souche, immigrants quand même!

Paul BÉLANGER

Pour tous les agents de la pastorale: prêtres, religieux, religieuses, laïcs,

L'INSTITUT DE PASTORALE DE L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL

offre, pour septembre 1978, des programmes conduisant à la maîtrise:

INITIATION AU MINISTÈRE

Pour ceux qui se préparent d'une façon immédiate à une fonction dans le ministère: réflexion théologique et pastorale accompagnant un engagement personnel supervisé.

Programme centré sur l'étudiant et sur ses aptitudes dans la communication du Message du Salut.

PASTORALE FAMILIALE

Regard sur la famille contemporaine: une vision chrétienne renouvelée de l'amour, du couple, du mariage.

Apprentissage à la relation d'aide et d'animation.

Expérience de croissance où les dynamismes de chacun sont explorés dans leurs répercussions sur les relations interpersonnelles.

LA RELATION D'AIDE (Counseling pastoral)

Connaissances nécessaires à la pratique de la relation d'aide pastorale.

Entraînement: sous la supervision de spécialistes.

Dégagement des ressources personnelles en vue d'un ministère plus efficace dans l'Église.

LE COUPLE (Counseling matrimonial)

Pour les gradués en Pastorale familiale ou en Counseling pastoral, un programme visant à la formation de conseillers matrimoniaux professionnels.

POUR RENSEIGNEMENTS: L'institut de pastorale
Université St-Paul
223 rue Main
OTTAWA, Ont. K1S 1C4
Tél. (613) 235-1421

BERNARDIN FRÈRES INC.
ASSURANCES — INSURANCE

8000 ST. DENIS, MONTREAL H2R 2G1
TEL. 384-9200



BUREAU CHEF:	625 Deslauriers, St-Laurent	336-7070
MONTREAL:	5940 Papineau	273-8861
	6270 Ouest St-Jacques West	489-8221
	9061 Boul. Pie IX Blvd.	325-0562
POINTE CLAIRE:	Centre d'Achats Fairview	
	Fairview Shopping Center	694-3310
ST-LAURENT:	3703 Côte-Vertu	336-7840
LAVAL:	1690 Boul. Labelle Blvd (Chomedey)	688-3751
LONGUEUIL:	405 Ouest Curé Poirier West	677-9136
P.A.T.:	11675 Est Notre-Dame East	645-9261
VITRERIE GENERALE		
PLATE GLASS:	8120 Alfred, Ville d'Anjou	354-7550

G. Lebeau Ltée / Ltd.

F.-X. DROLET INC.

Atelier de mécanique et fonderie

Spécialité: ascenseurs

QUÉBEC, 245, rue Du Pont
MONTRÉAL, 2111, boul. Henri-Bourassa est

Tél.: 522-5262
Tél.: 389-2258

SOMMAIRE

Un chanceux, un rival ou un allié?

Que pensez-vous des immigrants?

Des Portugais chez-nous: qui sont-ils?

Les problèmes de l'immigrant haïtien

Une Chilienne en exil

Les immigrantes et le travail domestique

L'Union des travailleurs immigrants du Québec

Les Centres de formation des immigrants (C.O.F.I.)

L'évolution récente de la politique d'immigration

**La loi C-24:
une menace pour les immigrants et les citoyens**

**Une stratégie d'exploitation
des travailleurs à l'échelle mondiale**